

0.5

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310937-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 11 juillet 2022

Affiché le 11 juillet 2022

Notifié le 28 juin 2022

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 JUIN 2022  
SEANCE DU 27 JUIN 2022**

**Suite à la convocation en date du 10 juin 2022**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents: Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s): Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Benjamin CAILLIERET donne pouvoir à Soraya FAHEM, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

**OBJET** : Attribution de subventions dans le cadre du dispositif soutien aux projets d'investissement communaux (ADVB/PTS) - Programmation 2022

Vu le rapport DAT/2022/242

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du territoire,

logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

Vu l'amendement oral, présenté en séance et adopté à l'unanimité, relatif à la substitution de l'annexe 2 du rapport présentant les projets retenus au titre de l'ADVB pour la programmation 2022 qui ne fait pas mention des bonus Nord Durable, par une nouvelle annexe 2 remise en séance qui les mentionne

### **DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer 59 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 1 ci-jointe, dans le cadre de la programmation 2022 des Projets Territoriaux Structurants, pour un montant total de 23 943 000 € ;
- d'attribuer 277 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 2 ci-jointe dans sa version actualisée, dans le cadre de la programmation 2022 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 27 040 571 € ;
- de déclarer comme éligible au volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », les voiries des communes dont la gestion n'est pas assurée par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ont pris la compétence de gestion des voiries, à savoir les chemins ruraux qui appartiennent au Domaine Privé des communes et sont ouverts à la circulation publique et de déclarer comme inéligibles les voiries communales identifiées dans ces mêmes périmètres, quel que soit leur statut ;
- d'attribuer 96 subventions d'investissement aux communes dont la liste figure en annexe 3 ci-jointe, dans le cadre de la programmation 2022 du volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 3 101 964 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions conformes aux conventions types entre le Département du Nord et les communes ou structures intercommunales, dans les termes des projets joints en annexes 4, 5 et 6 du rapport, en référence à l'ensemble de ces différents sujets ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2022, sur l'enveloppe 25007E05, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP004 ;
- d'inscrire des crédits complémentaires au budget de l'exercice 2022 sur l'enveloppe 25007E05, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP004 à l'occasion de l'approbation du budget supplémentaire.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 29.

Les Conseillers départementaux listés ci-dessous exercent un mandat municipal :

Mesdames BECUE (Maire de Tourcoing), BOCQUET (Conseillère municipale de Lille), CLERC (Adjointe au Maire de Le Cateau-Cambrésis), DEROEUX (Conseillère municipale de Saint-Amand-les-Eaux), DESCAMPS-MARQUILLY (Conseillère municipale de Thivencelle) et ZOUGGAGH (Conseillère municipale de Roubaix).

Messieurs BEAUCHAMP (Conseiller municipal d'Arleux), BRICOUT (Maire de Caudry), CAREMELLE (Conseiller municipal délégué de Gouzeaucourt), DELANNOY (Maire d'Hornaing), GUIZIOU (Conseiller municipal de Lille) et PICK (Conseiller municipal de Roubaix).

Les Conseillers départementaux listés ci-dessous exercent un mandat intercommunal :

Mesdames BAILLEUL (Conseillère communautaire déléguée à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral), CIETERS (Vice-Présidente de la Communauté de Communes Pévèle Carembault), FERNANDEZ (Conseillère communautaire à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral), ROUSSELLE (Conseillère communautaire déléguée de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre), SANCHEZ (Vice-Présidente de DOUAISIS AGGLO) et SANDRA (Conseillère communautaire à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure).

Messieurs BELLEVAL (Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure), RINGOT (Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral), SEGUIN (Conseiller communautaire à la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois) et VERFAILLIE (Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole).

Les Conseillers départementaux listés ci-dessous exercent un mandat municipal et un mandat intercommunal :

Mesdames ARLABOSSE (Adjointe au Maire de Dunkerque et Vice-Présidente de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral), CHOAIN (Maire de Prouvy et Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), DENYS (Adjointe au Maire d'Aulnoye-Aymeries et Conseillère communautaire déléguée de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre) et LABADENS (Adjointe au Maire de Cambrai et Conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération de Cambrai).

Messieurs BAUDOUX (Maire d'Aulnoye-Aymeries et Vice-Président de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre), BERNARD (Maire d'Anzin et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), DEGALLAIX (Maire de Valenciennes et Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole), DIEUSAERT (Maire d'Oxelaère et Vice-Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure), LEBLANC (Adjoint au Maire de Maubeuge et Vice-Président de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre), MONNET (Maire de Templeuve-en-Pévèle et Conseiller communautaire de la Communauté de Communes Pévèle Carembault), RENAUD (Conseiller municipal de Saint-Amand-les-Eaux et Conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut) et SIEGLER (Conseiller municipal délégué de Cambrai et Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai).

En raison de ces fonctions, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Monsieur DULIEU avait donné pouvoir à Madame CHOAIN. Cette dernière ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame PARMENTIER-LECOCQ avait donné pouvoir à Monsieur MONNET. Ce dernier ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame DECODTS (Adjointe au Maire de Dunkerque) avait donné pouvoir à Madame CONSEIL. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame VANPEENE (Conseillère communautaire déléguée à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure) avait donné pouvoir à Monsieur VALOIS. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Madame ZAWIEJA-DENIZON (Adjointe au Maire de Roelux et Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut) avait donné pouvoir à Monsieur LEFEBVRE. Elle ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Mesdames GREAUME (Conseillère communautaire à la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole) et LUCAS (Maire de Guesnain et Conseillère communautaire à DOUAISIS AGGLO) avaient donné pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP (Conseiller municipal d'Arleux). Elles ne peuvent prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur BARTHOLOMEUS (Conseiller municipal de Dunkerque et Conseiller communautaire délégué à la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral) avait donné pouvoir à Monsieur BERNARD (Maire d'Anzin et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole). Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur GOKEL (Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral) avait donné pouvoir à Monsieur DELANNOY (Maire d'Hornaing). Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur DARMANIN (Conseiller municipal de Tourcoing) avait donné pouvoir à Madame BECUE (Maire de Tourcoing). Ni le procurant, ni le porteur de pouvoir ne peut prendre part au délibéré et au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Après avoir appelé l'affaire, Monsieur POIRET déclare qu'il est concerné par la délibération en qualité de Président de DOUAISIS AGGLO, et cède pendant l'examen de cette affaire la Présidence à Monsieur VALOIS, 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

A l'appel de l'affaire et compte tenu de la nécessité de la prévention des conflits d'intérêts, les Conseillers départementaux partiellement intéressés par un ou plusieurs dossiers examinés dans la présente affaire, ne peuvent ni être comptés pour le quorum, ni prendre part au délibéré et au vote, en ce qui concerne ce ou ces dossiers. Le nombre de Conseillers départementaux présents pour l'examen des dossiers de cette affaire a toujours été égal au moins à 55.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames COEVOET, TONNERRE-DESMET et VAN CAUWENBERGE, ainsi que par Messieurs CADART, CHRISTOPHE, JAMELIN, LEDOUX, LEFEBVRE, PLOUY (jusqu'alors représenté par Madame DELRUE) et VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur DETAVERNIER).

Madame SEELS, ainsi que Messieurs CATHELAIN et HIRAUX, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 15 h 12.

Au moment du vote, 31 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 3

Absents sans procuration : 13

N'ont pas pris part au vote : 35 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 34 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstentions :	4 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)
Total des suffrages exprimés :	30
Majorité des suffrages exprimés :	16
Pour :	30 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord )
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Type de dossier	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00158-DO	Aniche	Rénovation énergétique du complexe sportif Pierre de Coubertin et création d'une extension (Phase 1 : réhabilitation de l'existant)	PTS T	2 172 315 €	500 000 €
2022/00058-VA	Anzin	Résorption de friche urbaine avec projet de requalification par la construction de la nouvelle école du centre	PTS T	6 043 076 €	400 000 €
2022/00159-SA	Aulnoye-Aymeries	Réhabilitation et extension de l'ancienne école Socquet en salles dédiées à la pratique de la musique et de la danse	PTS T	2 017 405 €	350 000 €
2022/00237-VA	Aulnoy-lez-Valenciennes	Réhabilitation du terrain synthétique et des abords au complexe Stablinski	PTS D	557 500 €	150 000 €
2022/00464-FI	Bailleul	Redynamisation du centre-ville Phase 1 (espaces publics entre le CCAS, la salle Dumez et le collège Maxime Deyts)	PTS T	524 906 €	150 000 €
2022/00130-FM	Bergues	Restauration de l'Hôtel de Ville afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers des services publics territoriaux et pour la bonne préservation des archives de l'intercommunalité	PTS T	1 807 801 €	500 000 €
2022/00103-CA	CA de Cambrai	Travaux du conservatoire à rayonnement départemental	PTS T	1 351 360 €	525 000 €
2022/00173-VA	CA de la Porte du Hainaut	Requalification des espaces publics cité Minière Schneider sur Escaudain, Louches et Roeux (Phase 1)	PTS T	11 200 665 €	500 000 €
2022/00205-SA	CA Maubeuge Val de Sambre	Schéma d'accueil vélo à l'appui du Réseau Points Nœuds Avesnois	PTS D	151 000 €	60 000 €
2022/00077-VA	CA Valenciennes Métropole	Requalification de la cité minière Saint Pierre à Condé-sur-l'Escaut	PTS T	2 899 187 €	300 000 €
2022/00304-CA	Cambrai	Travaux de réhabilitation du complexe sportif Liberté (Phase 2 - vestiaires)	PTS T	1 065 004 €	400 000 €
2022/00287-CA	Caudry	Restauration de la Basilique Sainte Maxellende (Tranche optionnelle n°1 -restauration du clocher et des terrasses du porche d'entrée)	PTS T	977 920 €	300 000 €
2022/00129-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Schéma d'accueil vélo à l'appui du Réseau Points Nœuds Avesnois	PTS D	125 350 €	50 000 €
2022/00184-FI	CC de Flandre Intérieure	Création d'un pôle d'échanges multimodal en gare d'Hazebrouck	PTS T	9 497 786 €	1 500 000 €
2022/00124-FM	CC des Hauts de Flandre	Création d'une voie verte sur la RD 17 à Wormhout	PTS D	699 105 €	150 000 €
2022/00170-ML	CC Pévèle-Carembault	Mise en oeuvre du Schéma Cyclable de Pévèle Carembault 2022	PTS D	1 008 000 €	300 000 €
2022/00380-ML	Comines	Réhabilitation du complexe sportif Decottignies	PTS T	5 940 561 €	300 000 €
2022/00583-DO	Cuincy	Requalification des espaces publics de la résidence Notre Dame (Phase 1)	PTS T	1 772 381 €	400 000 €
2022/00607-ML	Cysoing	Redynamisation du centre-ville	PTS T	2 199 285 €	400 000 €
2022/00033-DO	Douais Agglo [ex CA du Douaisis - c.A.D.]	Création d'une passerelle au sein d'EuraDouai	PTS T	11 628 053 €	1 500 000 €
2022/00294-VA	Douchy-les-Mines	Études de rénovation et d'agrandissement du Centre Régional de la Photographie	PTS T étude	35 065 €	17 000 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Type de dossier	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00566-SA	Dourlers	Transformation d'un patrimoine emblématique communal en structure multiservices et accueil touristique/station étape "destination Avesnois"	PTS D	1 052 304 €	200 000 €
2022/00114-FM	Dunkerque	Construction d'un équipement public multifonction au Banc Vert (secteur QPV)	PTS T	14 455 143 €	1 500 000 €
2022/00459-DO	Fenain	Aménagement des espaces publics de la cité Agache de Fenain	PTS T	2 432 485 €	400 000 €
2022/00211-SA	Fourmies	Réhabilitation du stade Léo Lagrange (Phase 2 - tribunes)	PTS T	1 285 000 €	400 000 €
2022/00484-SA	Hautmont	Rénovation du centre culturel Maurice Schumann	PTS T	1 920 320 €	500 000 €
2022/00067-ML	Hem	Construction d'une salle multisports	PTS D	3 692 913 €	300 000 €
2022/00125-DO	Hornaing	Aménagement des espaces publics de la résidence Heurteau (Phase 1)	PTS T	3 657 346 €	300 000 €
2022/00161-ML	Houplines	Aménagement du complexe sportif André Claeys	PTS T	1 900 000 €	300 000 €
2022/00105-SA	Jeumont	Rénovation thermique et énergétique du centre administratif Georges Pompidou	PTS T	3 676 012 €	300 000 €
2022/00100-DO	Lallaing	Redynamisation & aménagements qualitatifs du centre-ville (Phases 1 & 2)	PTS T	1 737 153 €	300 000 €
2022/00062-DO	Lauwin-Planque	Construction d'une salle de sport et d'un restaurant scolaire	PTS T	3 591 706 €	600 000 €
2022/00059-CA	Le Cateau-Cambrésis	Réhabilitation de l'Abbatiale Saint Martin (Tranche ferme)	PTS T	4 176 296 €	700 000 €
2022/00020-SA	Le Quesnoy	Plan de valorisation touristique du Quesnoy (Phase 1)	PTS T	3 382 914 €	300 000 €
2022/00183-ML	Leers	Construction d'un espace culturel	PTS T	3 154 853 €	300 000 €
2022/00195-ML	Lille	Stabilisation de la chapelle du Musée de l'Hospice Comtesse	PTS T	2 298 906 €	600 000 €
2022/00146-ML	Loos	Réhabilitation du restaurant scolaire des Oliveaux	PTS T	3 353 125 €	300 000 €
2022/00085-SA	Maubeuge	Renforcement de l'attractivité de 2 équipements structurants du territoire par une approche culturelle, scientifique et patrimoniale	PTS T	953 320 €	350 000 €
2022/00088-SA	Maubeuge	Trésor Sainte Aldegonde et Projet Muse : Renforcement de l'attractivité des équipements culturels structurants du territoire pour une approche culturelle, scientifique et patrimoniale	PTS T	781 667 €	100 000 €
2022/00089-SA	Maubeuge	Diagnostic Culturel sur la lecture publique : Renforcement de l'attractivité des équipements culturels structurants pour une approche culturelle, scientifique et patrimoniale	PTS T étude	44 550 €	22 000 €
2022/00090-SA	Maubeuge	Plan de valorisation des remparts : Renforcement de l'attractivité des équipements culturels structurants du territoire pour une approche culturelle, scientifique et patrimoniale.	PTS T étude	38 350 €	19 000 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Type de dossier	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00539-FI	Oxelaère	Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle	PTS T	1 270 193 €	300 000 €
2022/00504-DO	Pecquencourt	Construction d'un dojo	PTS T	2 608 397 €	300 000 €
2022/00004-VA	Quiévrechain	Restructuration des espaces publics du quartier Mozart à Quiévrechain (Phases 2 et 3)	PTS T	834 811 €	200 000 €
2022/00174-ML	Ronchin	Rénovation énergétique de la halle de tennis	PTS T	1 665 741 €	300 000 €
2022/00632-ML	Roncq	Réhabilitation et extension de l'école de musique	PTS T	1 632 657 €	300 000 €
2022/00285-DO	Roost-Warendin	Construction d'une salle d'évolution sportive au groupe scolaire Roger Salengro	PTS T	673 161 €	200 000 €
2022/00117-ML	Roubaix	Rugby Ambition Roubaix : restructuration du pôle rugby Carihem	PTS T	4 304 790 €	600 000 €
2022/00488-ML	Sainghin-en-Weppes	Création d'un pôle culturel	PTS T	1 677 055 €	300 000 €
2022/00083-VA	Saint-Amand-les-Eaux	Renaissance du parvis de la Tour abbatiale et de son pont du XVIIème siècle	PTS T	1 866 700 €	400 000 €
2022/00097-DO	Sin-le-Noble	Rénovation de la salle de sports Delaune	PTS D	637 273 €	250 000 €
2022/00024-DO	Somain	Réhabilitation de la chapelle Sainte Barbe en espace d'insertion sociale et professionnelle	PTS T	931 732 €	150 000 €
2022/00056-ML	Templeuve-en-Pévèle	Restauration de l'église Saint Martin	PTS T	2 712 114 €	600 000 €
2022/00278-ML	Tourcoing	Réaménagement du complexe sportif Léo Lagrange	PTS T	13 141 921 €	1 500 000 €
2022/00038-ML	Tourmignies	Restauration de l'aile ouest du pavillon "Le petit rouge"	PTS T	1 565 035 €	300 000 €
2022/00039-VA	Valenciennes	Rénovation de la façade de l'Hôtel de Ville, allier patrimoine et modernité	PTS T	2 340 733 €	600 000 €
2022/00215-VA	Valenciennes	Rénovation énergétique de la salle du Hainaut au complexe sportif Pierre Carous	PTS T	1 072 062 €	300 000 €
2022/00434-VA	Wallers	Réaménagement intérieur de l'ancienne école ménagère en vue d'y accueillir un Pôle Petite enfance et un Pôle Solidarité et Cohésion sociale au sein du Quartier d'Arenberg	PTS T	1 065 596 €	300 000 €
2022/00072-ML	Wavrin	Rénovation énergétique et extension de la halle des sports de Verdun	PTS T	10 696 273 €	500 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>171 954 332 €</b>	<b>23 943 000 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00572-VA	Absson	Aménagement qualitatif du cimetière et de ses abords	370 324 €	148 130 €	7 407 €	155 537 €
2022/00605-ML	Aix	Travaux de remplacement de la chaudière et installation de stores à l'école les Prés verts.	23 044 €	10 814 €		10 814 €
2022/00241-SA	Anor	Projet Milourd : Remplacement de l'ovoïde, modification du système de vannage, renforcement de la digue et amélioration de l'ouvrage pour lutter contre les inondations	660 000 €	165 000 €		165 000 €
2022/00226-ML	Anstaing	Rénovation des vestiaires du Stade Municipal	86 704 €	32 000 €		32 000 €
2022/00266-DO	Arleux	Réhabilitation et extension de la restauration scolaire et aménagement des abords - Phase 2	494 381 €	247 191 €		247 191 €
2022/00179-FI	Arnèke	Restauration des charpentes et couvertures de l'église Saint Martin	1 262 631 €	300 000 €		300 000 €
2022/00383-ML	Aubers	Réhabilitation de l'ancienne gare en locaux associatifs	244 785 €	97 914 €		97 914 €
2022/00116-VA	Aubry-du-Hainaut	Mise en place d'un système de vidéo protection	163 075 €	65 230 €		65 230 €
2022/00213-ML	Auchy-lez-Orchies	Remise en état de l'église Sainte Berthe	319 958 €	127 983 €		127 983 €
2022/00437-CA	Avesnes-les-Aubert	Réaménagement du centre-bourg : création de nouveaux espaces publics végétalisés et renouvellement urbain	667 809 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00240-VA	Avesnes-le-Sec	Travaux de rénovation des bâtiments communaux (toiture, isolation et travaux annexes)	573 352 €	229 341 €		229 341 €
2022/00070-SA	Avesnes-sur-Helpe	Création d'une salle de sports	672 752 €	112 240 €		112 240 €
2022/00421-CA	Awoingt	Réaménagement qualitatif du chemin communal n°404 menant à Cambrai	254 904 €	75 862 €	7 586 €	83 448 €
2022/00149-SA	Bachant	Rénovation et extension des écoles maternelle et primaire	2 102 352 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00362-SA	Bavay	Mise en accessibilité de bâtiments communaux : garderie/bibliothèque école du Centre, groupe scolaire Atrium, ressourcerie 29 rue Pierre Mathieu, Stade municipal, Salle des Fêtes	99 000 €	39 600 €		39 600 €
2022/00185-FI	Bavinchove	Travaux de rénovation à l'école primaire, au mini-stade et à l'église suite à la tempête du 18 février 2022	52 149 €	26 074 €		26 074 €
2022/00208-CA	Bazuel	Rénovation des façades du presbytère en vue d'y accueillir la médiathèque	29 479 €	14 739 €		14 739 €
2022/00273-ML	Beaucamps-Ligny	Création du square communal	211 779 €	84 711 €		84 711 €
2022/00104-SA	Beaudignies	Amélioration énergétique des bâtiments communaux et amélioration de la qualité de l'air dans les écoles	54 169 €	21 667 €	1 083 €	22 750 €
2022/00389-CA	Beaurain	Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : changement des menuiseries	32 816 €	16 408 €		16 408 €
2022/00402-SA	Beaurieux	Travaux de rénovation d'une partie de l'éclairage public et mise en valeur par éclairage led de l'ancienne douane et du pigeonnier récemment rénovés	8 210 €	4 105 €		4 105 €
2022/00137-VA	Bellaing	Travaux d'aménagement du cimetière	46 570 €	21 985 €		21 985 €
2022/00337-SA	Bermeries	Fourniture et pose de menuiseries en aluminium hall salle des fêtes et école	13 277 €	5 310 €		5 310 €
2022/00590-CA	Bertry	Aménagement d'un parking végétalisé 12 rue de la République	97 187 €	48 593 €		48 593 €
2022/00193-SA	Betrechies	Aménagement d'un espace libre partage en centre bourg aux abords de la mairie avec extension et mise en accessibilité du cimetière	335 903 €	134 361 €		134 361 €
2022/00231-ML	Beuvry-la-Forêt	Travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux sur la parcelle 523 (garderie et ateliers municipaux)	69 991 €	34 995 €	1 750 €	36 745 €
2022/00333-CA	Bévilillers	Rénovation de la toiture de l'église Saint Thomas de Canterbury	221 000 €	88 400 €		88 400 €
2022/00414-FI	Boeschepe	Réfection du boulodrome	69 894 €	34 947 €	1 747 €	36 694 €
2022/00379-FI	Boëseghem	Aménagement ludique et sportif pour enfants et adultes au city stade	70 811 €	28 324 €		28 324 €
2022/00164-FM	Bollezeele	Remplacement des revêtements de sol et rénovation des sanitaires en cantine scolaire	46 301 €	18 520 €		18 520 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00264-VA	Bouchain	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (complexe scolaire Jean Zay, salle des sports Vauban et Salle communale de fitness, bien-être et musculation)	376 672 €	112 596 €		112 596 €
2022/00471-SA	Boulogne-sur-Helpe	Transformation du local du four à pain en local à archives	17 168 €	8 584 €		8 584 €
2022/00200-CA	Boursies	Construction d'une salle polyvalente	1 774 949 €	300 000 €		300 000 €
2022/00188-SA	Bousies	Construction d'un boulodrome et pas de tir à l'arc couvert	699 645 €	300 000 €		300 000 €
2022/00166-VA	Bousignies	Éclairage public en LED	36 969 €	18 484 €		18 484 €
2022/00348-SA	Bousignies-sur-Roc	Rénovation thermique de la mairie et de la salle de réunion	11 294 €	3 388 €		3 388 €
2022/00436-SA	Boussières-sur-Sambre	Aménagement extérieur et intérieur d'un chalet sur les berges de la Sambre	38 606 €	19 303 €		19 303 €
2022/00242-SA	Boussois	Remplacement Menuiseries Ecole Casanova et Carlin	70 000 €	20 739 €		20 739 €
2022/00098-ML	Bouvines	Aménagement du cœur de ville (phase 3) : Monument aux morts et placette du marché	187 850 €	62 269 €		62 269 €
2022/00344-VA	Brillon	Réfection de la cour de l'école	45 437 €	22 718 €		22 718 €
2022/00509-FM	Broxeele	Aménagement public qualitatif espace de promenade "La Mare au Tilleul"	101 715 €	39 406 €	1 970 €	41 376 €
2022/00365-DO	Bruille-lez-Marchiennes	Equipelement de vidéo-surveillance sur le territoire communal	119 300 €	59 650 €		59 650 €
2022/00011-DO	Bugnicourt	Rénovation et extension de la mairie dans un bâtiment annexe existant et réaménagement d'une rampe PMR.	482 415 €	192 966 €	9 648 €	202 614 €
2022/00122-VA	CA de la Porte du Hainaut	Restauration clos et couvert de la Chapelle Notre Dame de Malaise à Bruille Saint Amand	755 473 €	151 095 €		151 095 €
2022/00078-VA	CA Valenciennes Métropole	Réhabilitation du centre bourg de Famars : aménagement des espaces publics	791 544 €	300 000 €		300 000 €
2022/00079-VA	CA Valenciennes Métropole	Réhabilitation du centre bourg Odomez : aménagement des espaces publics	583 782 €	104 693 €	5 235 €	109 928 €
2022/00573-CA	Cagnoncles	Projet de rénovation thermique et acoustique de la salle des fêtes	392 549 €	157 019 €	7 851 €	164 870 €
2022/00463-ML	Camphin-en-Carembault	Requalification de la rue de la Libération (RD41)	286 783 €	92 206 €		92 206 €
2022/00534-ML	Camphin-en-Pévèle	Insonorisation du restaurant scolaire et rénovation et isolation des sanitaires de l'école Pasteur	182 588 €	73 035 €	3 652 €	76 687 €
2022/00593-DO	Cantin	Construction d'un groupe scolaire - Phase 1.	1 181 255 €	300 000 €		300 000 €
2022/00248-ML	Capinghem	Aménagement d'une aire de jeux inclusive	86 113 €	34 445 €		34 445 €
2022/00370-ML	Cappelle-en-Pévèle	Construction d'un nouveau bâtiment des services techniques	741 000 €	253 359 €	12 668 €	266 027 €
2022/00390-ML	Carnin	Création d'un Tiers Lieu	611 800 €	147 400 €	14 740 €	162 140 €
2022/00505-SA	Cartignies	Rue Mérése : construction de trottoirs et installation d'éclairage public	90 773 €	45 386 €		45 386 €
2022/00570-CA	Catillon-sur-Sambre	Mise en accessibilité de l'église et de l'école de musique	10 438 €	5 219 €		5 219 €
2022/00559-CA	Cattenières	Projet de requalification de la rue Pasteur - aménagement qualitatif des trottoirs	392 026 €	69 261 €		69 261 €
2022/00611-CA	Cauroir	Réfection qualitative des trottoirs de la rue de l'Eglise	95 063 €	27 161 €		27 161 €
2022/00196-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Construction d'un plateau multisports à Beugnies	172 692 €	86 346 €		86 346 €
2022/00517-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Felleries	172 692 €	86 346 €		86 346 €
2022/00519-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports sur la commune de Haut-Lieu	138 246 €	41 474 €		41 474 €
2022/00522-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Hestrud	148 781 €	74 391 €		74 391 €
2022/00523-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Larouillies	148 781 €	59 512 €		59 512 €
2022/00524-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Liessies	172 692 €	86 346 €		86 346 €
2022/00525-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Rainsars	105 275 €	42 110 €		42 110 €
2022/00528-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Sémeries	172 692 €	69 077 €		69 077 €
2022/00529-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Semousies	172 692 €	69 077 €		69 077 €
2022/00556-ML	Chemy	Aménagement d'un espace de loisirs multi activités	153 000 €	45 900 €		45 900 €
2022/00338-SA	Clairfayts	Création de trottoirs engazonnés rue du Trieux et rue des plaines	63 487 €	31 744 €		31 744 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00295-SA	Colleret	Rénovation de la toiture du groupe scolaire Céline Harcqz	39 447 €	19 723 €		19 723 €
2022/00261-SA	Cousolre	Eclairage et isolations des équipements sportifs	76 989 €	30 795 €		30 795 €
2022/00199-ML	Coutiches	Remplacement du chauffage de la salle des fêtes	66 892 €	33 446 €		33 446 €
2022/00457-VA	Crespin	Travaux de rénovation de la cour de l'école Bellevue	193 704 €	74 835 €		74 835 €
2022/00612-SA	Croix-Caluyau	Création d'une salle de réunion et des associations et salle d'archivage	30 500 €	15 250 €		15 250 €
2022/00047-SA	Dimechaux	Réhabilitation du chauffage, isolation, amélioration des équipements d'éclairage et réfection du parvis de la salle des fêtes	68 752 €	34 376 €		34 376 €
2022/00225-SA	Dompierre-sur-Helpe	Rénovation du patrimoine public : menuiseries des archives, CSC et salle des fêtes et toiture des sanitaires publics et des fonds baptismaux	63 859 €	31 929 €		31 929 €
2022/00259-FI	Ebblinghem	Rénovation et aménagement d'un plateau sportif	13 142 €	6 571 €		6 571 €
2022/00489-SA	Élesmes	Création de trottoirs rue de la chapelle entre le numero d'habitation n° 1 et le n° 41 c	60 310 €	21 515 €		21 515 €
2022/00398-CA	Élincourt	Extension du columbarium	11 864 €	5 932 €		5 932 €
2022/00400-ML	Emmerin	Rénovation d'une salle communale	21 063 €	10 531 €		10 531 €
2022/00120-SA	Englefontaine	Installation d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur alimentant les bâtiments communaux	777 472 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00239-ML	Englos	Rénovation des terrains de tennis	46 524 €	23 262 €		23 262 €
2022/00412-SA	Eppe-Sauvage	Rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public de la commune d'Eppe-Sauvage par de l'éclairage LED	46 276 €	16 197 €		16 197 €
2022/00108-DO	Erre	Travaux d'aménagement qualitatif du parvis et mise en sécurité du monument aux morts.	80 166 €	38 392 €		38 392 €
2022/00417-CA	Escarmain	Rénovation des façades de l'ancienne école et création d'un cheminement PMR	70 000 €	34 250 €		34 250 €
2022/00214-CA	Escaudoevres	Réfection du parvis de l'église et de la mairie	47 720 €	23 860 €		23 860 €
2022/00351-VA	Escautpont	Travaux d'aménagement et de mise en sécurité du parvis du Groupe Scolaire Brunehaut - Création d'un parking et végétalisation de l'espace public	293 394 €	131 907 €		131 907 €
2022/00310-CA	Esnes	Aménagement du cimetière	8 316 €	4 158 €		4 158 €
2022/00614-DO	Esquerchin	Travaux de démolition de l'abri existant et de prolongement du mur d'enceinte du cimetière	13 824 €	6 912 €		6 912 €
2022/00441-DO	Estrées	Travaux d'installation d'un système de vidéoprotection communale	51 928 €	25 964 €		25 964 €
2022/00431-VA	Estreux	Construction d'une micro-crèche	929 940 €	300 000 €		300 000 €
2022/00041-CA	Eswars	Travaux de réfection des toitures de la réserve et de la sacristie et remplacement de sept fenêtres de l'église Saint Jacques	16 038 €	6 415 €		6 415 €
2022/00074-CA	Étroeungt	Mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments communaux	617 665 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00143-DO	Férin	Aménagement qualitatif de la rue du 11 novembre	417 667 €	79 495 €		79 495 €
2022/00235-SA	Flaumont-Waudrechies	Réfection du réseau éclairage public en lampes Led	56 689 €	28 344 €		28 344 €
2022/00466-VA	Flines-lès-Mortagne	Aménagement du site de la Rubanerie	934 900 €	165 125 €	8 256 €	173 381 €
2022/00521-DO	Flines-lez-Raches	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Pierre Cassin (1ère phase de la rénovation thermique de l'école)	148 938 €	44 681 €	2 234 €	46 915 €
2022/00476-SA	Floursies	Aménagement d'un parc multigénérationnel en centre bourg	341 995 €	136 798 €		136 798 €
2022/00049-SA	Floyon	Réfection de la toiture de l'église	416 539 €	145 235 €		145 235 €
2022/00552-SA	Fontaine-au-Bois	Travaux d'aménagement d'un plateau sportif	95 610 €	28 683 €		28 683 €
2022/00145-CA	Fontaine-au-Pire	Réhabilitation de la salle des fêtes	335 723 €	167 861 €		167 861 €
2022/00181-CA	Fontaine-Notre-Dame	Restauration de l'église Saint Martin clos couvert et vitraux	664 120 €	265 648 €		265 648 €
2022/00081-ML	Forest-sur-Marque	Rénovation énergétique des salles polyvalentes du centre municipal de loisirs	33 000 €	16 500 €		16 500 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00111-ML	Fournes-en-Weppes	Changement des toitures de deux bâtiments communaux (Poste et Espace associatif Raoult)	67 154 €	33 577 €		33 577 €
2022/00584-ML	Frelinghien	Rénovation d'équipements associatifs (médiathèque et béguinage)	74 722 €	29 889 €		29 889 €
2022/00155-DO	Fressain	Réhabilitation et extension de la salle des fêtes communale	835 760 €	300 000 €	15 000 €	315 000 €
2022/00109-CA	Fressies	Création d'un parking qualitatif et d'un local de stockage dans le cadre du réaménagement du Centre Bourg	265 560 €	86 224 €		86 224 €
2022/00101-ML	Fretin	Rénovation du clocher de l'église Saint Martin (murs de façade et remplacement de la toiture en ardoise)	284 772 €	85 431 €		85 431 €
2022/00256-SA	Glageon	Transition écologique d'un bâtiment ancien à usage de dojo	289 724 €	144 862 €	7 243 €	152 105 €
2022/00323-FI	Godewaersvelde	Extension, renovation et mise aux normes de la Mairie	451 900 €	163 350 €		163 350 €
2022/00382-DO	Goelzin	Travaux d'installation d'un écran acoustique autour de la pico-centrale hydroélectrique communale	69 850 €	34 925 €		34 925 €
2022/00229-SA	Gommegnies	Construction écoresponsable d'une extension à l'école René Jouglet - Phase 2 : cantine salle de motricité préau et cour	1 905 645 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00153-ML	Gondecourt	Réhabilitation de la place du Général de Gaulle	1 098 580 €	269 046 €		269 046 €
2022/00569-CA	Gonnelieu	Rénovation énergétique et mise en accessibilité du futur estaminet et ses abords	460 000 €	179 796 €		179 796 €
2022/00577-CA	Gouzeaucourt	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la maison des jeunes, à l'église et au cimetière	24 719 €	12 359 €		12 359 €
2022/00357-SA	Grand-Fayt	Remplacement de portes et fenêtres bâtiment communal	11 421 €	5 710 €		5 710 €
2022/00221-DO	Guesnain	Remise en état du sol de la salle de tennis de table et des terrains de tennis.	220 418 €	110 209 €		110 209 €
2022/00151-SA	Gussignies	Réaménagement de la mairie rénovation pour la transition énergétique des archives, bureau du Maire et sécurisation de la cage d'escalier vers le grenier	40 373 €	16 149 €		16 149 €
2022/00176-ML	Hantay	Construction d'un bâtiment regroupant salle de restauration, cuisine scolaire et médiathèque	1 955 095 €	300 000 €		300 000 €
2022/00345-FI	Hardifort	Rénovation de la salle des fêtes	45 975 €	18 389 €		18 389 €
2022/00283-SA	Hargnies	Remplacement de l'espace jeux pour les petits et pose d'une clôture de protection suite à la création d'une surface de stationnement sur l'espace Beltrame	29 271 €	14 636 €		14 636 €
2022/00203-VA	Hasnon	Travaux d'accessibilité au cimetière	55 808 €	27 904 €		27 904 €
2022/00543-VA	Haspres	Extension et aménagement du cimetière communal	240 295 €	96 118 €		96 118 €
2022/00234-CA	Haucourt-en-Cambrésis	Rénovation du plafond de la salle des fêtes	10 927 €	5 463 €		5 463 €
2022/00165-VA	Haveluy	Travaux de restructuration et d'extension de la mairie	1 089 840 €	300 000 €		300 000 €
2022/00339-FI	Haverskerque	Réfection et consolidation de l'école Saint-Exupéry de Haverskerque avec aménagement du chemin d'accès désartificialisé et revégétalise	183 327 €	71 509 €	3 575 €	75 084 €
2022/00136-CA	Haynecourt	Rénovation de l'éclairage public suite à l'effacement des réseaux rue de Bourlon (de la Rue de Sauchy jusqu'au carrefour avec les rues de la Croix et des Chanoines)	252 500 €	24 228 €		24 228 €
2022/00154-VA	Hélesmes	Mise en lumière et chauffage de l'église Saint-Léger d'Hélesmes	255 907 €	102 363 €		102 363 €
2022/00094-CA	Hem-Lenglet	Amélioration de l'éclairage public extérieur de la commune et de la salle des fêtes dans le cadre des économies d'énergie	97 945 €	39 178 €		39 178 €
2022/00140-VA	Hergnies	Création d'une aire de loisirs intergénérationnelle de plein air	447 711 €	223 856 €		223 856 €
2022/00461-VA	Hérin	Dispositif vidéo protection phase 3	92 045 €	36 498 €		36 498 €
2022/00311-ML	Herlies	Aménagement paysager du coeur de village	782 695 €	300 000 €		300 000 €
2022/00066-FM	Holque	Restauration de la toiture (charpente) de l'église Saint-Michel de Holque	133 429 €	53 372 €		53 372 €
2022/00350-SA	Hon-Hergies	Aménagement de sécurité en centre bourg/ première phase (liaisons piétonnes rue Gaston Génarte -accès école /salle des fêtes- rue Laurent Niogret)	139 393 €	53 610 €		53 610 €
2022/00560-CA	Honnechy	Réfection de la cour de l'école	9 000 €	4 500 €		4 500 €
2022/00134-VA	Hordain	Réfection de l'éclairage public - phase 2	69 628 €	34 814 €		34 814 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00554-DO	Hornaing	Création d'un espace bien-être à la piscine.	360 000 €	144 000 €		144 000 €
2022/00084-ML	Houplin-Ancoisne	Construction du groupe scolaire Ferry Vion	3 685 138 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00397-CA	Iwuy	Extension et réhabilitation de l'école élémentaire Joliot Curie située rue Lafayette à Iwuy (1ère phase)	1 652 920 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00575-SA	Jolimetz	Amélioration énergétique des bâtiments communaux - construction d'une chaufferie bois énergie et construction d'une salle "garderie et vie associative"	1 099 000 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00016-FM	Killem	Réfection de la toiture et du plafond de locaux dépendants de la salle SCHIPMAN	55 892 €	27 946 €		27 946 €
2022/00031-ML	La Bassée	Aménagement du complexe sportif Roland Joly	1 671 433 €	300 000 €		300 000 €
2022/00496-CA	La Groise	Traitement et réfection de la façade de la mairie	28 308 €	14 154 €		14 154 €
2022/00493-SA	La Longueville	Réhabilitation du City Stade "Les Marronniers" et création d'une aire de jeu pour enfants	295 215 €	147 607 €		147 607 €
2022/00477-VA	La Sentinelle	Rénovation de toitures avec rénovation thermique de plusieurs bâtiments communaux (cantine scolaire, salle de sports, bâtiment périscolaire et local du restaurant du cœur)	244 718 €	97 887 €		97 887 €
2022/00107-DO	Landas	Construction d'un restaurant scolaire et reconstruction des préaux : première tranche de la réhabilitation énergétique de l'école Jean Macé.	1 012 673 €	300 000 €	15 000 €	315 000 €
2022/00152-SA	Landrecies	Réfection de la toiture du SSIAD et du centre médical	62 584 €	31 292 €		31 292 €
2022/00467-FI	Le Doulieu	Aménagement d'un arrêt de bus aux normes PMR, abri-vélo, mise en conformité de la réserve municipale et création d'une aire de loisirs intergénérationnelle	470 000 €	176 000 €		176 000 €
2022/00292-SA	Le Favril	Tranche 2 : Regroupement de classes avec création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur (tranche 1) alimentant l'ensemble des bâtiments et mise aux normes et accessibilité de la mairie et création d'une MAM (tranche 3)	1 090 850 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00063-FM	Lederzeele	Bâtiment d'activités sportives et culturelles	444 755 €	133 426 €		133 426 €
2022/00481-FM	Leffrinckoucke	Travaux de rénovation de l'Atelier 374	629 900 €	251 960 €	12 598 €	264 558 €
2022/00472-CA	Lesdain	Aménagement du parvis au monument aux morts	15 183 €	7 591 €		7 591 €
2022/00309-SA	Lez-Fontaine	Restauration de la Chapelle de Lez-Fontaine	8 096 €	4 048 €		4 048 €
2022/00329-VA	Lieu-Saint-Amand	Création d'un parking paysager salle des fêtes	498 055 €	149 417 €	14 942 €	164 359 €
2022/00396-CA	Ligny-en-Cambrésis	Réfection et extension d'allées dans le cimetière	34 867 €	17 433 €		17 433 €
2022/00498-SA	Limont-Fontaine	Restauration de la toiture de la chapelle Saint Nicolas	37 675 €	18 838 €		18 838 €
2022/00138-SA	Locquignol	Rénovation thermique de la salle des fêtes : changement des menuiseries	13 631 €	4 770 €		4 770 €
2022/00432-DO	Loffre	Passage au LED de l'éclairage public en agglomération de la rue des Moines et de son giratoire, d'une partie de la rue d'Estrées, d'une partie de la petite rue, et d'une partie de la rue Saint Jean	32 880 €	13 152 €		13 152 €
2022/00168-ML	Lompret	Rénovation énergétique et extension du groupe scolaire Pasteur	1 708 005 €	300 000 €	15 000 €	315 000 €
2022/00462-VA	Lourches	Aménagement d'une place publique/parvis sur le site de l'ancienne école Jean Macé	365 209 €	182 604 €		182 604 €
2022/00223-SA	Louvignies-Quesnoy	Rénovation thermique école maternelle	47 399 €	14 220 €		14 220 €
2022/00258-VA	Maing	Travaux de rénovation de l'éclairage public	275 536 €	109 494 €		109 494 €
2022/00009-SA	Mairieux	Travaux de sécurisation intérieur de la nef sur la partie porche de l'église et sur la façade extérieure du clocher de l'église	274 993 €	89 844 €		89 844 €
2022/00456-DO	Marchiennes	Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment accueillant la nouvelle mairie et la salle des fêtes	38 823 €	19 411 €		19 411 €
2022/00025-CA	Marcoing	Rénovation du bâtiment mille clubs et ses abords	461 650 €	184 659 €		184 659 €
2022/00182-DO	Marcq-en-Ostrevent	Installation d'un système de vidéoprotection.	64 492 €	32 246 €		32 246 €
2022/00440-SA	Maresches	Construction d'une plaine de jeux et zone de rencontre dans le centre bourg	69 882 €	27 953 €		27 953 €
2022/00276-CA	Marets	Réfection de la toiture du foyer Léo Lagrange	26 257 €	13 128 €		13 128 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00516-SA	Marpent	Projet Plage Verte	280 012 €	103 025 €		103 025 €
2022/00260-CA	Masnières	Construction d'un city-stade	509 000 €	203 600 €		203 600 €
2022/00224-DO	Masny	Rénovation énergétique des écoles maternelle PERRAULT et primaire ROBERT-Développement d'énergie renouvelables	870 810 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00568-VA	Mastaing	Réaménagement des abords de l'école Jules Ferry	210 601 €	63 180 €		63 180 €
2022/00257-CA	Maurois	Remplacement de la toiture de l'école	32 836 €	16 418 €		16 418 €
2022/00051-CA	Mazinghien	Travaux d'accessibilité du cimetière aux personnes en situation de handicap	32 443 €	16 222 €		16 222 €
2022/00404-VA	Millonfosse	Réaménagement de la salle des fêtes et de la cuisine	18 266 €	9 133 €		9 133 €
2022/00352-SA	Monceau-Saint-Waast	Rénovation thermique de la salle des fêtes	12 224 €	6 112 €		6 112 €
2022/00495-VA	Monchaux-sur-Écaillon	Rénovation de la bibliothèque	68 809 €	34 405 €		34 405 €
2022/00328-DO	Monchecourt	Rénovation, extension et mise aux normes PMR de la salle communale Nelson MANDELA, aménagement de ses abords et de son parking	588 880 €	292 934 €	29 293 €	322 227 €
2022/00198-CA	Montigny-en-Cambrésis	Aménagement du cimetière avec la pose d'un second colombarium, de 7 cavurnes et la mise en accessibilité du site	22 036 €	11 018 €		11 018 €
2022/00050-VA	Mortagne-du-Nord	Travaux de réfection de la toiture et des sanitaires de la salle des Banquets sise rue Henri Urbain	55 339 €	27 669 €		27 669 €
2022/00014-ML	Mouchin	Construction d'un bâtiment comprenant un dortoir et un restaurant scolaire	1 167 694 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00540-FI	Neuf-Berquin	Rénovation de salles de classe de l'école Yves Montand	50 917 €	25 458 €	1 273 €	26 731 €
2022/00591-SA	Neuf-Mesnil	Aire de jeux rue des Aubépines	24 958 €	12 479 €		12 479 €
2022/00019-CA	Neuville-Saint-Rémy	Travaux de restauration du moulin communal	453 643 €	226 800 €		226 800 €
2022/00300-VA	Neuville-sur-Escaut	Réhabilitation thermique de la salle des sports Léo Lagrange	1 404 730 €	300 000 €	15 000 €	315 000 €
2022/00452-CA	Neuvilly	Aménagement d'une aire de jeux	39 600 €	19 800 €		19 800 €
2022/00622-CA	Niergnies	Mise en sécurité du terrain zone n°2 et aménagement de trottoirs pour la micro-crèche	61 560 €	24 000 €		24 000 €
2022/00123-FM	Nieurlet	Pose d'une séparation "Porte coulissante" permettant de diviser le rez de chaussé de la salle polyvalente en deux parties distinctes mais en préservant la possibilité d'avoir une grande salle pour certaines activités	17 800 €	8 900 €		8 900 €
2022/00532-ML	Nomain	Réfection de la toiture de l'école Léo Lagrange (partie élémentaire).	69 287 €	34 643 €		34 643 €
2022/00394-SA	Noyelles-sur-Sambre	Réhabilitation thermique et réaménagement partiel des bâtiments communaux	259 303 €	103 721 €		103 721 €
2022/00150-SA	Obrechies	Travaux de mise en conformité du local technique	48 131 €	24 065 €		24 065 €
2022/00007-SA	Ohain	Réseau de chaleur avec chaufferie biomasse. Isolation et relamping de l'école Jacques-Yves Cousteau	836 399 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00269-VA	Oisy	Construction d'un atelier municipal	70 000 €	35 000 €		35 000 €
2022/00629-CA	Ors	Rénovation qualitative des trottoirs rue de la Louvière	294 868 €	53 576 €		53 576 €
2022/00126-CA	Pailencourt	Rénovation de l'éclairage public de plusieurs rues et du terrain de foot	66 843 €	33 421 €		33 421 €
2022/00445-VA	Petite-Forêt	Réhabilitation du CCAS	26 251 €	13 125 €		13 125 €
2022/00331-ML	Phalempin	Création du Centre Technique Communal	734 000 €	293 600 €		293 600 €
2022/00197-SA	Poix-du-Nord	Travaux de rénovation de la salle de musique et de la salle Saint Martin	121 346 €	48 538 €		48 538 €
2022/00249-CA	Pommereuil	Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et de la salle polyvalente	68 154 €	34 077 €		34 077 €
2022/00244-ML	Pont-à-Marcq	Création d'un parc d'activités (City stade, Pumtrack et Skatepark) pour les jeunes	295 486 €	118 194 €		118 194 €
2022/00482-SA	Potelle	Rénovation énergétique très performante de la mairie	94 965 €	37 986 €	1 899 €	39 885 €
2022/00616-ML	Prêmesques	Rénovation du parc de l'éclairage public	472 522 €	89 504 €		89 504 €
2022/00186-VA	Préseau	Rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes principale rue Delbove	612 189 €	244 876 €	12 244 €	257 120 €
2022/00391-SA	Preux-au-Bois	Réfection de la toiture d'un bâtiment scolaire	13 436 €	5 374 €		5 374 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00411-SA	Prisches	Changement du système de chauffage de la salle des fêtes	17 774 €	8 887 €		8 887 €
2022/00005-VA	Prouvy	Travaux de rénovation énergétique au complexe sportif (salle des sports + dojo) et restaurant scolaire	437 247 €	174 899 €	8 745 €	183 644 €
2022/00169-CA	Proville	Rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de l'école Charles de Gaulle	3 132 181 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00418-ML	Provin	Construction d'une salle de musculation communale	1 074 900 €	300 000 €		300 000 €
2022/00579-FM	Quaëdypre	Rénovation du terrain de football	177 226 €	53 168 €		53 168 €
2022/00531-VA	Quarouble	Travaux de réhabilitation et d'amélioration des ateliers municipaux	66 087 €	33 043 €		33 043 €
2022/00048-VA	Quérénaing	Réhabilitation du dernier café en un estaminet, café/restaurant, café rando et un commerce de circuit court	295 160 €	114 613 €		114 613 €
2022/00548-CA	Quevy (délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Etat)	Réhabilitation du quartier de la Maladrerie - aménagement des espaces publics (avec NordSem)	1 535 000 €	107 014 €		107 014 €
2022/00290-DO	Râches	Aménagement d'un pôle extra périscolaire.	123 200 €	61 600 €		61 600 €
2022/00468-ML	Radinghem-en-Weppes	Création d'un parcours santé	47 128 €	23 564 €		23 564 €
2022/00046-DO	Raimbeaucourt	Réaménagement du centre bourg - Aménagement urbain, paysager et mise aux normes d'accessibilité, de sécurité des accès des écoles du centre et leurs parvis	661 537 €	252 560 €	12 628 €	265 188 €
2022/00073-CA	Ramillies	Construction d'une maison d'assistants maternels	491 904 €	245 951 €		245 951 €
2022/00132-SA	Ramousies	Aménagement extérieur de bâtiments communaux (mairie-salle des fêtes)	99 828 €	39 931 €		39 931 €
2022/00076-SA	Raucourt-au-Bois	Désamiantage et Rénovation Thermique de l'atelier municipal	30 351 €	10 623 €		10 623 €
2022/00332-CA	Rejet-de-Beaulieu	Rénovation énergétique et accessibilité PMR de l'école	215 945 €	86 378 €	4 319 €	90 697 €
2022/00513-CA	Ribécourt-la-Tour	Changement des fenêtres de l'école	15 500 €	7 750 €		7 750 €
2022/00177-CA	Rieux-en-Cambrésis	Remplacement de l'éclairage de la commune par de l'éclairage LED	144 310 €	72 155 €		72 155 €
2022/00043-VA	Roeulx	Création d'un multi espace dédié à la petite enfance rue Jean Jaurès (complexe sportif) et piétonnier Alexandre Danhiez (Cense aux mômes)	108 250 €	43 300 €		43 300 €
2022/00163-VA	Rosult	Travaux de réhabilitation de la Place Verte	63 806 €	31 903 €	1 595 €	33 498 €
2022/00139-SA	Rousies	Création d'une nouvelle mairie	2 121 484 €	300 000 €	30 000 €	330 000 €
2022/00002-VA	Rouvignies	Création d'un cimetière	714 245 €	203 826 €		203 826 €
2022/00492-VA	Rumegies	Rénovations - Ecole Maternelle du Ridoir	9 033 €	4 516 €		4 516 €
2022/00410-CA	Rumilly-en-Cambrésis	Changement des menuiseries de l'école Jules Ferry	51 000 €	25 500 €	1 275 €	26 775 €
2022/00112-ML	Sailly-lez-Lannoy	Rénovation de la mairie	889 478 €	300 000 €		300 000 €
2022/00485-ML	Sainghin-en-Mélantois	Rénovation du groupe scolaire public- Phase 3	64 000 €	25 000 €		25 000 €
2022/00558-CA	Saint-Aubert	Réalisation d'un espace cinéraire - Aménagement columbarium et cimetière	10 054 €	5 027 €		5 027 €
2022/00403-SA	Saint-Aubin	Sécurisation, aménagement et extension de l'aire de jeux	57 550 €	28 775 €		28 775 €
2022/00021-VA	Saint-Aybert	Création d'une crèche	556 716 €	222 686 €	11 134 €	233 820 €
2022/00178-CA	Saint-Hilaire-lez-Cambrai	Transformation de l'ancien presbytère en lieu d'accueil pour le périscolaire, le centre de loisirs et les associations	406 503 €	203 251 €		203 251 €
2022/00541-FI	Saint-Jans-Cappel	Création d'un éclairage sportif au stade municipal	51 390 €	25 695 €		25 695 €
2022/00340-CA	Saint-Python	Réfection du préau de l'école communale	29 140 €	14 570 €		14 570 €
2022/00469-SA	Saint-Remy-du-Nord	Remplacement de la chaudière de la salle de sports	34 016 €	17 008 €		17 008 €
2022/00501-FI	Saint-Sylvestre-Cappel	Rénovation extension et mise en conformité accessibilité de la salle des fêtes	603 492 €	241 396 €	12 070 €	253 466 €
2022/00319-CA	Saint-Vaast-en-Cambrésis	Réhabilitation qualitative de la place Romain Rolland	94 381 €	35 934 €		35 934 €
2022/00425-SA	Saint-Waast	Création d'un site cinéraire et d'un ossuaire	19 450 €	9 725 €		9 725 €
2022/00156-SA	Salesches	Amélioration énergétique de la salle des fêtes	191 725 €	76 690 €	3 835 €	80 525 €
2022/00371-VA	Sars-et-Rosières	Travaux d'aménagement d'une cinquième classe de l'école communale	29 096 €	14 548 €		14 548 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée	Montat du bonus Nord Durable	Montant total de la subvention proposée
2022/00206-SA	Sars-Poteries	Réaménagement qualitatif des trottoirs Rues Léo Lagrange et Dourlers suite à effacement de réseau	345 112 €	172 556 €		172 556 €
2022/00530-CA	Saulzoir	Travaux de rénovation thermique du bâtiment communal faisant fonction de vestiaires pour le football	52 516 €	26 258 €	1 313 €	27 571 €
2022/00251-VA	Sebourg	Extension de l'école maternelle de l'Aunelle	477 038 €	190 815 €		190 815 €
2022/00250-ML	Sequedin	Remplacement des bardages des salles de sport	67 947 €	33 973 €		33 973 €
2022/00372-CA	Solesmes	Rénovation de la toiture et de la façade de l'église Saint-Martin	899 950 €	300 000 €		300 000 €
2022/00401-SA	Solre-le-Château	Aire de rencontre sportive multigénérationnelle	84 282 €	42 141 €		42 141 €
2022/00465-FM	Spycker	Rénovation du centre socioculturel	35 017 €	17 508 €	875 €	18 383 €
2022/00222-FI	Steenvoorde	Création d'une halle marchande (Tranche 1)	1 633 213 €	300 000 €	15 000 €	315 000 €
2022/00518-SA	Taisnières-en-Thiérache	Réhabilitations de la façade de la salle des fêtes et d'un pignon de l'école	30 470 €	15 235 €		15 235 €
2022/00291-VA	Thiant	Création de deux préaux au groupe scolaire Gustave Ansart	250 000 €	93 351 €		93 351 €
2022/00095-FI	Thiennes	Aménagement d'un axe à mobilité douce rue de Tannay	171 267 €	56 490 €		56 490 €
2022/00589-VA	Thivencelle	Mise en conformité de l'éclairage au football et mise en place d'un éclairage public rue Baugnies et rue du Cimetière	20 233 €	10 117 €		10 117 €
2022/00619-CA	Thun-l'Évêque	Aire de jeux dans le jardin de l'école	21 779 €	10 890 €		10 890 €
2022/00550-VA	Thun-Saint-Amand	Renforcement de l'éclairage public et à la modification du système d'éclairage du terrain de football au niveau E7	61 130 €	23 985 €		23 985 €
2022/00232-CA	Thun-Saint-Martin	Rénovation qualitative des trottoirs de la rue Jean Bar et pour partie des rues des Bosquets et Cutiviers	239 913 €	75 284 €		75 284 €
2022/00308-DO	Tilloy-lez-Marchiennes	Travaux d'aménagements qualitatifs de la rue François Sang	264 364 €	62 244 €		62 244 €
2022/00520-ML	Toufflers	Rénovation du complexe sportif : salle de tennis	265 091 €	84 202 €		84 202 €
2022/00008-ML	Tressin	Création d'un complexe multisports	177 485 €	35 497 €		35 497 €
2022/00057-CA	Troisvilles	Travaux de remise aux normes à la salle des fêtes, au secrétariat de la mairie, à l'école et à la salle polyvalente	53 544 €	26 772 €		26 772 €
2022/00018-FM	Uxem	Travaux de réalisation d'équipements ludiques et sportifs	632 089 €	247 932 €		247 932 €
2022/00499-ML	Verlinghem	Rénovation de la salle municipale du Tournebride	174 680 €	52 400 €		52 400 €
2022/00099-CA	Vertain	Rénovation du plateau sportif situé près de l'école maternelle rue du Calvaire	16 945 €	8 472 €		8 472 €
2022/00386-VA	Vicq	Remplacement des chéneaux de l'école	26 730 €	10 692 €		10 692 €
2022/00359-FI	Vieux-Berquin	Rénovation de l'éclairage public	130 118 €	52 047 €		52 047 €
2022/00358-SA	Vieux-Reng	Aménagement d'un vestiaire à l'atelier municipal	20 124 €	10 062 €		10 062 €
2022/00207-DO	Villers-au-Tertre	Travaux de la salle polyvalente et installation d'un bloc sanitaire pour l'école	332 320 €	132 928 €		132 928 €
2022/00385-CA	Villers-Plouich	Requalification du lit du Riot de la Garitte en vue de maintenir son gabarit afin d'éviter des inondations	26 755 €	13 377 €		13 377 €
2022/00510-ML	Wahagnies	Aménagement d'aires de jeux rue Jules Ferry (aire de jeux et piste de pumptrack)	89 903 €	44 951 €		44 951 €
2022/00068-SA	Wallerens-en-Fagne	Rénovation du toit de l'Eglise Saint-Hilaire	101 899 €	30 569 €		30 569 €
2022/00638-SA	Wagnies-le-Grand	Cheminement piétonnier en béton désactivé RD 129 RD 2649	124 068 €	26 038 €		26 038 €
2022/00280-VA	Wasnes-au-Bac	Aménagements au droit de la mairie	41 000 €	20 500 €		20 500 €
2022/00617-FM	Watten	Aménagement d'une rampe d'accès à l'espace "Jean-Marie Harlay"	13 864 €	6 932 €		6 932 €
2022/00219-SA	Wignehies	Réfection ouvrage d'art et du mur de soutènement rue Jules Guesde et rue Jean des Fresnes	163 934 €	65 573 €		65 573 €
2022/00627-ML	Willems	Aménagement du cimetière (mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et couverture végétale)	36 860 €	18 430 €		18 430 €
2022/00416-FM	Zegerscappel	travaux de mise en sécurité extérieure de l'église	17 440 €	6 976 €		6 976 €
2022/00527-FI	Zermezeele	Restauration de l'église de Saint-Omer Tranche 1 et 2	544 721 €	272 360 €		272 360 €
2022/00458-FI	Zuytpeene	Création de toilettes publiques dans le cadre des équipements structurant les cheminements doux	32 414 €	16 207 €		16 207 €
<b>TOTAL</b>			<b>89 348 858 €</b>	<b>26 318 887 €</b>		<b>27 040 571 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Montant total des dépenses subventionnables	Montant plafonné des dépenses subventionnables	Subvention proposée
2022/00387-CA	Abancourt	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue des Fresnois	58 406 €	58 405 €	58 405 €	29 202 €
2022/00592-ML	Auchy-lez-Orchies	(VC) Travaux de voirie rue de la Froidure	34 996 €	21 495 €	21 495 €	10 747 €
2022/00262-ML	Avelin	(VC) Réfection de la couche de roulement d'une partie de la rue d'Attiches	81 578 €	53 530 €	53 530 €	26 765 €
2022/00301-SA	Avesnelles	(VC) Travaux de réfection des voiries communales : la place, rue des jardins et rue du Mont Inculte	153 670 €	153 670 €	150 000 €	75 000 €
2022/00615-ML	Bachy	(VC) Réfection de la couche de roulement des rues Clémenceau et Foch	90 610 €	86 370 €	86 370 €	43 185 €
2022/00293-CA	Bantouzelle	(VC) Travaux de réfection de la couche de roulement rue de la Vaucelette	54 570 €	28 080 €	28 080 €	14 040 €
2022/00512-SA	Bas-Lieu	(VC) Gravillonnage chemin Notre Dame du Bois et rue de Guersignies	28 092 €	28 092 €	28 092 €	14 046 €
2022/00395-SA	Beaurieux	(VC) Travaux de réfection de la couche de roulement de la voie communale n°303 dite "rue de Clairfayts"	205 363 €	154 884 €	150 000 €	75 000 €
2022/00526-SA	Bérelles	(VC) Réfection de la voie communale n°4 dite route d'Hestrud	99 350 €	94 510 €	94 510 €	47 255 €
2022/00209-CA	Béthencourt	(VC) Réfection de la couche de roulement des rues Ferrer et Louise Michel	31 386 €	31 386 €	31 386 €	15 693 €
2022/00230-ML	Beuvry-la-Forêt	(VC) Travaux de reprise de couche de roulement sur l'allée des Saules, le chemin de la Haute Pierre, rue Albert Ricquier (délaissé) et la rue le Mullet	257 378 €	150 897 €	150 000 €	75 000 €
2022/00180-SA	Boulogne-sur-Helpe	(VC) Réfection du Chemin de Montorgueil	35 272 €	29 526 €	29 526 €	14 763 €
2022/00187-SA	Bousies	(VC) Travaux de la rue de la tranquillité, rue neuve partie 1 et 2 et rue d'Ors partie 3	146 686 €	146 686 €	146 686 €	73 343 €
2022/00500-SA	Bry	(VC) Travaux de réfection de la rue du Bessois dans la commune de Bry (ADVB 2022)	61 741 €	49 782 €	49 782 €	24 891 €
2022/00444-CA	Busigny	(VC) Rénovation de la couche de roulement des rues du Poirier, Millerand, des écoles et Clémenceau	106 208 €	98 768 €	98 768 €	49 384 €
2022/00511-ML	Camphin-en-Pévèle	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue de Bouvines	41 753 €	40 913 €	40 913 €	20 456 €
2022/00604-DO	Cantin	(VC) Réfection de la rue d'Erchin	42 229 €	42 229 €	42 229 €	21 114 €
2022/00442-SA	Cartignies	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue Méresse	50 401 €	50 401 €	50 401 €	25 200 €
2022/00549-CA	Catillon-sur-Sambre	(VC) Réfection de la 2ème portion de voirie rue Thiers	76 637 €	20 913 €	20 913 €	10 456 €
2022/00561-CA	Cattenières	(VC) Projet de requalification de la rue Pasteur - Partie voirie communale	392 026 €	66 405 €	66 405 €	33 202 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Montant total des dépenses subventionnables	Montant plafonné des dépenses subventionnables	Subvention proposée
2022/00613-CA	Cauroir	(VC) Réfection de la rue de l'Eglise	95 063 €	30 102 €	30 102 €	15 051 €
2022/00447-VA	Château-l'Abbaye	(VC) Réfection de la rue des Tassarts et d'une partie de la rue de Bruille	278 155 €	118 720 €	118 720 €	59 360 €
2022/00314-SA	Clairfayts	(VC) Travaux de voiries rues du Trieux de la Cour, d'Epinois et du Chant des Oiseaux	118 170 €	118 170 €	118 170 €	59 084 €
2022/00633-SA	Dimont	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue Champs d'Offies	65 774 €	61 471 €	61 471 €	30 735 €
2022/00113-CA	Doignies	(VC) Travaux de renouvellement et de réfection de la couche de roulement rue du Four et Chemin de Mont	49 778 €	49 777 €	49 777 €	24 888 €
2022/00110-SA	Eccles	(VC) Pose d'un enduisage bi couche (gravillonnage) sur les voies communales n°301 dite "rue Colette", n°302 dite "route d'Hestrud", n°101 dit "chemin de Larouillies"	39 671 €	39 671 €	39 671 €	19 835 €
2022/00413-CA	Élincourt	(VC) Réfection des couches de roulement chemin de Prémont et rue du Riez	142 828 €	84 907 €	84 907 €	42 453 €
2022/00373-ML	Ennevelin	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue Calmette Guérin hors agglomération	80 000 €	72 765 €	72 765 €	36 382 €
2022/00545-DO	Erchin	(VC) Réfection de la rue de Roucourt	30 500 €	30 500 €	30 500 €	15 250 €
2022/00443-CA	Étroeungt	(VC) Réfection des routes communales chemin d'Arbroye, chemin de Touvent, chemin d'Orniaux	99 997 €	99 997 €	99 997 €	49 998 €
2022/00317-VA	Famars	(VC) Rénovation des voiries communales des rues de Feleine, Bermerain, 8 mai 1945 et des Aubépines	149 915 €	149 915 €	149 915 €	74 957 €
2022/00246-DO	Faumont	(VC) Réfection des couches de roulement des rues Bourgage, Boujon et Dupire	27 633 €	11 263 €	11 263 €	5 631 €
2022/00141-DO	Féchain	(VC) Fourniture et mise en œuvre de couche de roulement en enrobés rue Lucien Dupas	50 713 €	50 713 €	50 713 €	25 356 €
2022/00022-DO	Férin	(VC) Rénovation de la couche de roulement de la rue du 11 novembre	417 677 €	106 557 €	106 557 €	53 278 €
2022/00603-SA	Féron	(VC) Réfection partielle de la rue d'Avesnes	69 666 €	69 666 €	69 666 €	34 833 €
2022/00585-CA	Flesquières	(VC) Réfection de la couche de roulement d'un tronçon de la rue des Chantres	33 609 €	21 347 €	21 347 €	10 673 €
2022/00578-SA	Floyon	(VC) Reprofilage et gravillonnage des routes de Chevireuil et des Réteaux	74 948 €	74 948 €	74 948 €	37 474 €
2022/00419-SA	Fontaine-au-Bois	(VC) Travaux de réfection de la rue de Malgarni (VC3) et du Chemin Dame Marguerite (VC 301)	65 277 €	65 277 €	65 277 €	32 638 €
2022/00334-CA	Fontaine-Notre-Dame	(VC) Réfection de la rue Jules Ferry	22 501 €	22 501 €	22 501 €	11 250 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Montant total des dépenses subventionnables	Montant plafonné des dépenses subventionnables	Subvention proposée
2022/00254-SA	Glageon	(VC) Réfection et sécurisation des rues Saint Ghislain, complexe sportif et cité Leclerc	168 707 €	126 561 €	126 561 €	<b>63 281 €</b>
2022/00538-SA	Gommegnies	(VC) réfection de plusieurs voies communales rues du Grand Sart-Zone 1, du Grand Sart-Zone 2, du Cache Potier et du Sarloton	151 657 €	143 917 €	143 917 €	<b>71 959 €</b>
2022/00121-SA	Grand-Fayt	(VC)Travaux de voiries route de Taisnières liés aux intempéries	14 541 €	5 341 €	5 341 €	<b>2 670 €</b>
2022/00353-SA	Hargnies	(VC) Réfection de la rue du Marais et de l'impasse rue de Mons	36 228 €	35 568 €	35 568 €	<b>17 784 €</b>
2022/00135-CA	Haynecourt	(VC) Réfection de la couche de roulement rue de Bourlon (de la Rue de Sauchy jusqu'au carrefour avec les rues de la Croix et des Chanoines)	239 743 €	46 861 €	46 861 €	<b>23 430 €</b>
2022/00361-SA	Hon-Hergies	(VC) Rénovation de voiries : rues de la Marne, des Alliés, Gaston Génarte, Haig, le Prénavart, Michel Delcroix et Wilson	51 008 €	51 008 €	51 008 €	<b>25 504 €</b>
2022/00289-CA	Honnechy	(VC) Réfection de la couche de roulement de tronçons des rues du Cheminet et de l'Eglise	42 648 €	42 648 €	42 648 €	<b>21 324 €</b>
2022/00191-CA	Honnecourt-sur-Escaut	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue de l'Echelle	36 300 €	36 300 €	36 300 €	<b>18 150 €</b>
2022/00367-VA	Hordain	(VC) Réfection de la voirie communale - rues Jean JAURES et Henri DURRE	218 991 €	158 435 €	150 000 €	<b>75 000 €</b>
2022/00303-CA	La Groise	(VC) Réfection voirie ruelle des Onzes	69 920 €	69 920 €	69 920 €	<b>34 960 €</b>
2022/00487-DO	Lauwin-Planque	(VC) Réfection des chaussées des rues Vasco de Gama, de la Paix et Théodore Marichez	143 925 €	143 925 €	143 925 €	<b>71 962 €</b>
2022/00596-SA	Le Favril	(VC) Travaux de réfection de voiries : rues du Cimetière, de la Brique, du Waterlin, de Sainte Catherine, de la Cambotte	100 724 €	100 724 €	100 724 €	<b>50 362 €</b>
2022/00026-VA	Lecelles	(VC) Réfection des voiries Rues Paul Davaine et Bouchart et résidence Paul Davaine	194 860 €	187 780 €	150 000 €	<b>75 000 €</b>
2022/00265-CA	Les Rues-des-Vignes	(VC) Réfection du chemin de Bel Aise	63 650 €	63 650 €	63 650 €	<b>31 825 €</b>
2022/00307-SA	Lez-Fontaine	(VC) Restauration de la rue des Joncs et rue de Sars Poteries	86 680 €	86 680 €	86 680 €	<b>43 340 €</b>
2022/00455-SA	Liessies	(VC) Réfection du chemin du Coureux	50 842 €	50 842 €	50 842 €	<b>25 421 €</b>
2022/00381-CA	Ligny-en-Cambrésis	(VC) Rénovation de la voirie communale "Les Belles Terres" et réfection de la couche de roulement du tronçon de la rue Pasteur	62 373 €	22 447 €	22 447 €	<b>11 223 €</b>
2022/00630-ML	Louvil	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue du Chêne et du chemin des Osiers	53 975 €	50 975 €	50 975 €	<b>25 487 €</b>
2022/00475-CA	Marcoing	(VC) Travaux d'entretien sur diverses voiries communales (chemin du Bois Couillet, chemin de Banteux, chemin de Masnières et site de l'ancienne Gare)	61 017 €	59 995 €	59 995 €	<b>29 997 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Montant total des dépenses subventionnables	Montant plafonné des dépenses subventionnables	Subvention proposée
2022/00576-SA	Maroilles	(VC) Réfection de la ruelle des Charrons, de la rue Dame Marguerite dite VC 101 et de la rue des Haies dite VC 309	53 687 €	53 687 €	53 687 €	<b>26 843 €</b>
2022/00336-VA	Marquette-en-Ostrevant	(VC) Réfection des enrobés des rues Barrois et Victor Hugo (face à la halle)	45 276 €	45 276 €	45 276 €	<b>22 638 €</b>
2022/00263-CA	Masnières	(VC) Rénovation de la voirie communale dit chemin des Rues des Vignes	103 543 €	98 980 €	98 980 €	<b>49 490 €</b>
2022/00563-VA	Maulde	(VC) Réfection de voirie rue de la Trinquette	265 287 €	77 755 €	77 755 €	<b>38 877 €</b>
2022/00255-SA	Monceau-Saint-Waast	(VC) chemins ruraux en impasse rue du bout du diable et rue bocquet	60 136 €	60 136 €	60 136 €	30 068 €
2022/00427-DO	Monchecourt	(VC) Réfection des couches de roulement d'une partie des rues Gambetta, Pierre de Coubertin et d'Auberchicourt.	18 656 €	18 656 €	18 656 €	<b>9 328 €</b>
2022/00253-CA	Naves	(VC) Travaux de renouvellement de la couche de roulement d'une voirie communale - rue Brodel	39 900 €	39 900 €	39 900 €	<b>19 950 €</b>
2022/00343-SA	Ohain	(VC) Réfection de la rue des Quarante et impasse Place Foch	36 214 €	36 214 €	36 214 €	<b>18 107 €</b>
2022/00601-CA	Ors	(VC) Rénovation des couches de roulement des rues de la Louvière et des Tilleuls	294 135 €	82 422 €	82 422 €	<b>41 211 €</b>
2022/00075-CA	Paillecourt	(VC) Réfection de la couche de roulement rue de Thun l'Evêque	30 790 €	30 790 €	30 790 €	<b>15 395 €</b>
2022/00322-SA	Petit-Fayt	(VC) Entretien du chemin de l'Arbre Sec et les Hayettes	8 984 €	8 984 €	8 984 €	<b>4 492 €</b>
2022/00282-SA	Prisches	(VC) Travaux de renouvellement de la couche de roulement de la VC n°14 dite "l'Agace"	25 000 €	25 000 €	25 000 €	<b>12 500 €</b>
2022/00017-VA	Prouvy	(VC) Réfection voirie communale rue de Liège	56 931 €	36 371 €	36 371 €	<b>18 185 €</b>
2022/00360-DO	Râches	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue reliant le quai du Canal à la rue du Vert Debout et réfection des enrobés du giratoire rue de l'Egalité	27 110 €	21 390 €	21 390 €	<b>10 695 €</b>
2022/00408-CA	Raillencourt-Sainte-olle	(VC) Réfection de chaussée rue Pasteur	22 250 €	22 250 €	22 250 €	<b>11 125 €</b>
2022/00313-CA	Rejet-de-Beaulieu	(VC) Réfection de la voie communale rue du Bois de l'Abbaye	50 610 €	50 610 €	50 610 €	<b>25 305 €</b>
2022/00582-CA	Ribécourt-la-Tour	(VC) Réfection d'une partie de la rue de l'Eglise (entre la rue de Trescault et la rue de Villers-Plouich)	36 903 €	23 929 €	23 929 €	<b>11 964 €</b>
2022/00302-DO	Rieulay	(VC) Réfection des couches de roulement des rues des Frères Sans et de la résidence Le Lori	24 619 €	24 619 €	24 619 €	<b>12 309 €</b>
2022/00220-CA	Romeris	(VC) Travaux de réfection de voiries communales rue des Ecosais et chemin de Beaurain	69 845 €	69 845 €	69 845 €	<b>34 922 €</b>
2022/00270-VA	Rosult	(VC) Rénovation de rue de la Gare	73 524 €	16 727 €	16 727 €	<b>8 363 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Montant total des dépenses subventionnables	Montant plafonné des dépenses subventionnables	Subvention proposée
2022/00490-VA	Rumegies	(VC) Requalification de la rue Alexandre Dubois	65 704 €	65 704 €	65 704 €	32 852 €
2022/00012-SA	Sains-du-Nord	(VC) Aménagement de la rue des Jardins & rue du Défriché	345 182 €	130 530 €	130 530 €	65 265 €
2022/00565-CA	Saint-Aubert	(VC) Réfection de la couche de roulement de la rue Victor Hugo et de tronçons des rues de Villars et du 19 mars 1962	48 150 €	48 150 €	48 150 €	24 075 €
2022/00321-CA	Saint-Python	(VC) Réfection de la couche de roulement des voiries communales rues de Vertain, Victor Hugo et Joliot Curie	49 115 €	46 923 €	46 923 €	23 461 €
2022/00430-CA	Saint-Vaast-en-Cambrésis	(VC) Réfection de la voirie impasse Condorcet	28 371 €	24 640 €	24 640 €	12 320 €
2022/00424-SA	Saint-Waast	(VC) Réalisation d'un tapis d'enrobés sur voiries au Pissotiau (1ere partie)	86 652 €	86 652 €	86 652 €	43 326 €
2022/00194-SA	Sars-Poteries	(VC) rabotage et pose d'une nouvelle couche de roulement rues Léo Lagrange et Dourlers	63 502 €	63 502 €	63 502 €	31 751 €
2022/00483-VA	Saultain	(VC) Réfection des couches de roulement des rues Berlioz-Ravel-Debussy	93 480 €	93 480 €	93 480 €	46 740 €
2022/00537-CA	Saulzoir	(VC) Réfection de la chaussée rue de Verdun et prolongation sur 14 m	53 630 €	49 280 €	49 280 €	24 640 €
2022/00288-VA	Sebourg	(VC) Réfection d'une partie des rues Caplette Prolongée et de Baisieux	27 020 €	27 020 €	27 020 €	13 510 €
2022/00366-SA	Solre-le-Château	(VC) Réfection des voies communales Jaugeon, le Bosquet et rue de l'Etang du Parc	63 908 €	63 908 €	63 908 €	31 954 €
2022/00567-CA	Sommaing	(VC) Renouvellement de la couche de roulement d'une partie de la rue de Saint-Quentin (tronçon communal entre le pont de l'Ecaillon et le carrefour donnant accès à la rue des Marlettes)	16 476 €	16 476 €	16 476 €	8 238 €
2022/00115-VA	Verchain-Maugré	(VC) Réfection de la chaussée rue de l'école des Filles	90 000 €	38 290 €	38 290 €	19 145 €
2022/00494-SA	Villereau	(VC) Réfection des voiries communales de la ruelle des Loups et du Bas Marais	104 067 €	83 992 €	83 992 €	41 996 €
2022/00450-CA	Villers-Guislain	(VC) Aménagement d'un chemin communal en voie cyclable et piétonne	54 490 €	50 025 €	50 025 €	25 012 €
2022/00621-SA	Villers-Pol	(VC) Rénovation de la voirie rue Gérard Joly et de la voirie chaussée Brunehaut (en partie)	68 836 €	58 731 €	58 731 €	29 365 €
2022/00580-DO	Vred	(VC) Aménagement de la rue Richez Ferrari	392 533 €	223 776 €	150 000 €	75 000 €
2022/00013-SA	Wignehies	(VC) réfection de voirie rue du Dr Brunel	150 000 €	150 000 €	150 000 €	75 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>8 952 532 €</b>			<b>3 101 964 €</b>

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **Réunion du 27 juin 2022**

**OBJET** : Attribution de subventions dans le cadre du dispositif soutien aux projets d'investissement communaux (ADVB/PTS) - Programmation 2022

Le Département, partenaire historique des communes, des intercommunalités et des territoires, intervient à leurs côtés à toutes les échelles de l'aménagement et du développement territorial. Son action s'exerce ainsi dans la proximité, mais aussi à l'échelle supra-territoriale et en articulation avec les politiques régionales.

La délibération cadre pour une politique d'aménagement et de développement des territoires votée le 13 avril 2016 (MCT/2016/113) a posé les grands principes d'intervention du Département en faveur des territoires et a affirmé le rôle de la collectivité en matière de solidarité territoriale. Elle positionne le Département du Nord dans le cadre de la région Hauts-de-France, comme niveau intermédiaire de l'aménagement entre les stratégies régionales et locales, notamment celles des intercommunalités et des pôles métropolitains en émergence. La politique départementale d'aménagement du territoire intègre dans une approche transversale les investissements des différentes politiques départementales thématiques (aménagement, solidarités, habitat, environnement, voirie et transport, culture, sport, éducation, ruralité, politique de la ville, etc.).

Le Département a institué le 13 juin 2016 (MCT/2016/202) les dispositifs de soutien aux projets d'investissement communaux et intercommunaux, vecteurs d'aménagement et de développement équilibré des territoires : « Soutien aux Projets Territoriaux Structurants » (PTS), « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » (ADVB) et « Accompagnement des projets d'Aménagement des Trottoirs le long des routes départementales » (AAT). Le dispositif ADVB a été complété, par délibération du 7 octobre 2019 (DSTDL/2019/394) par un volet « Voirie communale » consacré au renouvellement de la couche de roulement des voies communales dont les communes de moins de 2 000 habitants sont gestionnaires, seuil porté à 2 500 habitants par la délibération du 15 février 2021 (DAT/2021/55), puis à 3 000 habitants le 24 janvier 2022 (DAT/2022/28).

Le présent rapport concerne les programmations 2022 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », de son volet « Voirie communale » et la programmation 2022 du dispositif « Projets Territoriaux Structurants ».

Les Appels à Projets de l'ADVB et de son volet Voirie communale, ainsi que la période d'actualisation des projets retenus au titre de la liste « Intérêt 2022 » des PTS, ont été organisés du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2022 inclus (délibération DAT/2022/28 du 24 janvier 2022), période prolongée jusqu'au 15 avril 2022 (délibération DAT/2022/148 des 21 et 22 mars 2022).

Par ailleurs, compte tenu de sa participation au sein de ces deux dispositifs contractuels de soutien aux territoires, l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier et le Pacte Sambre Avesnois Thiérache, le Département a entériné, par la délibération DAT/2022/148, le principe d'une mobilisation sur trois ans (2022-2024), d'une enveloppe spécifique annuelle supplémentaire de 5 M€ affectés aux dossiers

ADVB et PTS qui seraient présentés par les communes et intercommunalités de ces périmètres. Afin de favoriser une dynamique sur ces territoires sur la période concernée, le Département s'est engagé à examiner les dossiers déposés, au titre de l'ADVB, par les communes des deux périmètres ciblés sur cette période 2022-2024, sans appliquer de conditions particulières de plafonnement du montant cumulé de subventions sur deux années glissantes.

### **PROGRAMMATION 2022 DU FONDS DE SOUTIEN AUX « PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS »**

Au titre de la délibération de programmation 2021 adoptée le 27 septembre 2021 (DAT/2021/330), il a été retenu, en complément, une liste indicative des projets soumis à arbitrage pour un soutien financier pour la programmation 2022. Il a été également proposé, de manière marginale, que d'autres projets déposés au titre des « Projets Territoriaux Structurants » 2021/2022, puissent aussi faire l'objet d'un accompagnement technique par les services du Département en 2022 et que, selon leur degré d'avancement et de mise en œuvre opérationnelle, ils puissent éventuellement faire l'objet d'un accompagnement financier au titre des « Projets Territoriaux Structurants » 2022.

Durant la période d'ouverture de la plateforme dédiée, 67 projets ont été actualisés par 57 maîtres d'ouvrage différents (communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) pour 64 projets de travaux et 3 études pré-opérationnelles sur l'ensemble des territoires. Le montant prévisionnel sollicité au Département était de 49 545 596 €.

Les modalités d'annonces et de dépôt des candidatures ont fait émerger des projets très divers (équipements sportifs, culturels, médico-sociaux, en milieu rural et urbain, etc.).

Afin de contribuer à accroître la territorialisation des politiques publiques départementales dans le cadre de son chef de filât « solidarités territoriales » et garantir la cohérence du programme d'investissement départemental, la programmation 2022 suivante est proposée après arbitrage technique et financier. Le critère de maturité s'est révélé décisif pour prioriser l'accompagnement du Département aux différents projets éligibles.

**59 projets**, concernant 56 opérations de travaux et 3 études, sont proposés pour la programmation 2022, selon le tableau joint en annexe 1 :

- 8 projets répondent à un des enjeux départementaux,
- 51 projets répondent à un ou plusieurs enjeux stratégiques territoriaux.

La programmation « Projets Territoriaux Structurants » 2022 représente 23 943 000 € de subventions départementales, pour un montant HT de travaux de 171 954 332 €.

### **PROGRAMMATION 2022 DE L'« AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS »**

Cette année, 368 projets ont été déposés dans l'ensemble des territoires, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de 33 688 707 €.

Des projets très divers ont été proposés (d'investissement et d'aménagement, entretien, rénovation, sécurité et accessibilité), concernant de nombreux domaines (l'aménagement, les services à la population, la culture, le patrimoine, l'enseignement, le tourisme et le sport).

Les dossiers éligibles ont été analysés de manière transversale suivant quatre modalités :

- l'utilité pour le territoire (urgence, conditions de sécurité, besoins de services au public) ;
- l'impact pour la population et les bénéficiaires (habitants, usagers, touristes) ;
- la qualité du projet (développement durable, d'un point de vue culturel, sportif, etc.) ;
- l'utilité sociale en direction des publics, notamment les publics prioritaires concernés par les politiques départementales.

Différents critères et modulations des montants de subventions se sont révélés nécessaires et décisifs pour prioriser l'accompagnement du Département aux différents projets éligibles, en particulier au regard de leur maturité et du cumul de subventions attribuées aux communes sur deux années glissantes

Par ailleurs, le millésime 2022 a vu la première application de la Bonification Nord Durable aux dossiers Aide Départementale aux Villages et Bourgs dans le cadre des engagements pris par le Département. 51 projets ont été déclarés éligibles à ce bonus pour un montant complémentaire total de subventions de 721 684 €.

Au final, 277 projets, dont la liste figure en annexe 2, sont proposés pour la programmation 2022, pour un montant de subventions total de 27 040 571 €, représentant un montant prévisionnel HT de travaux de 89 348 858 €

### **PROGRAMMATION 2022 DU VOLET « VOIRIE COMMUNALE » DU DISPOSITIF « AIDE DÉPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS »**

Le volet spécifique « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » s'adresse aux communes de moins de 3 000 habitants, qui mettent en œuvre une opération de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voirie communale et uniquement pour les voiries dont la gestion n'est pas assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Cette aide permet de financer des travaux de renouvellement et de réfection de la couche de roulement d'une voie communale à hauteur de 50 % du coût HT, pour un montant compris entre 8 000 € et 150 000 € HT.

Il est proposé, par anticipation à l'évolution du dispositif qui sera proposée pour l'Appel à Projets 2023, dans les périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ont pris la compétence de gestion des voiries, de considérer comme éligibles à ce dispositif les voiries des communes dont la gestion n'est pas assurée par l'EPCI, à savoir les chemins ruraux qui appartiennent au Domaine Privé des communes et sont ouverts à la circulation publique. Les voiries communales identifiées demeurent, quel que soit leur statut, exclues de ce dispositif dans les EPCI qui ont pris la compétence gestion des voiries.

Cette année, 97 projets ont été déposés par 97 communes dans l'ensemble des territoires concernés par ce dispositif, pour un montant prévisionnel sollicité au Département de 3 366 934 €.

Après examen de ces dossiers et application des différents critères du dispositif, 96 projets, dont la liste figure en annexe 3, sont retenus pour la programmation 2022, pour un montant de subventions total de 3 101 964 €, représentant un montant de travaux subventionnables de 6 275 936 € HT.

Je propose au Conseil départemental :

- d'attribuer 59 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 1, dans le cadre de la programmation 2022 des Projets Territoriaux Structurants, pour un montant total de 23 943 000 € ;
- d'attribuer 277 subventions d'investissement aux communes et structures intercommunales, dont la liste figure en annexe 2, dans le cadre de la programmation 2022 du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 27 040 571 € ;
- de déclarer comme éligible au volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs » les voiries des communes dont la gestion n'est pas assurée par des

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui ont pris la compétence de gestion des voiries, à savoir les chemins ruraux qui appartiennent au Domaine Privé des communes et sont ouverts à la circulation publique et de déclarer comme inéligibles les voiries communales identifiées dans ces mêmes périmètres, quel que soit leur statut ;

- d'attribuer 96 subventions d'investissement aux communes dont la liste figure en annexe 3, dans le cadre de la programmation 2022 du volet « Voirie communale » du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs », pour un montant total de 3 101 964 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes et décisions correspondants et notamment les conventions conformes aux conventions types entre le Département du Nord et les communes ou structures intercommunales, dans les termes des projets joints en annexes 4, 5 et 6 du rapport, en référence à l'ensemble de ces différents sujets ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget départemental de l'exercice 2022, sur l'enveloppe 25007E05, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP004 ;
- d'inscrire des crédits complémentaires au budget de l'exercice 2022 sur l'enveloppe 25007E05, opérations 25007OP001, 25007OP002, 25007OP003 et 25007OP004 à l'occasion de l'approbation du budget supplémentaire.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
25007OP001	25007E05	20 000 000 €	0 €	23 943 000 €
25007OP002	25007E05	20 000 000 €	0 €	27 040 571 €
25007OP003	25007E05	4 000 000 €	0 €	3 101 964 €

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00572-VA	Abscon	Aménagement qualitatif du cimetière et de ses abords	370 324 €	<b>148 130 €</b>
2022/00605-ML	Aix	Travaux de remplacement de la chaudière et installation de stores à l'école les Prés verts.	23 044 €	<b>10 814 €</b>
2022/00241-SA	Anor	Projet Milourd : Remplacement de l'ovoïde, modification du système de vannage, renforcement de la digue et amélioration de l'ouvrage pour lutter contre les inondations	660 000 €	<b>165 000 €</b>
2022/00226-ML	Anstaing	Rénovation des vestiaires du Stade Municipal	86 704 €	<b>32 000 €</b>
2022/00266-DO	Arleux	Réhabilitation et extension de la restauration scolaire et aménagement des abords - Phase 2	494 381 €	<b>247 191 €</b>
2022/00179-FI	Arnèke	Restauration des charpentes et couvertures de l'église Saint Martin	1 262 631 €	<b>300 000 €</b>
2022/00383-ML	Aubers	Réhabilitation de l'ancienne gare en locaux associatifs	244 785 €	<b>97 914 €</b>
2022/00116-VA	Aubry-du-Hainaut	Mise en place d'un système de vidéo protection	163 075 €	<b>65 230 €</b>
2022/00213-ML	Auchy-lez-Orchies	Remise en état de l'église Sainte Berthe	319 958 €	<b>127 983 €</b>
2022/00437-CA	Avesnes-les-Aubert	Réaménagement du centre-bourg : création de nouveaux espaces publics végétalisés et renouvellement urbain	667 809 €	<b>300 000 €</b>
2022/00240-VA	Avesnes-le-Sec	Travaux de rénovation des bâtiments communaux (toiture, isolation et travaux annexes)	573 352 €	<b>229 341 €</b>
2022/00070-SA	Avesnes-sur-Helpe	Création d'une salle de sports	672 752 €	<b>112 240 €</b>
2022/00421-CA	Awoingt	Réaménagement qualitatif du chemin communal n°404 menant à Cambrai	254 904 €	<b>75 862 €</b>
2022/00149-SA	Bachant	Rénovation et extension des écoles maternelle et primaire	2 102 352 €	<b>300 000 €</b>
2022/00362-SA	Bavay	Mise en accessibilité de bâtiments communaux : garderie/bibliothèque école du Centre, groupe scolaire Atrium, ressourcerie 29 rue Pierre Mathieu, Stade municipal, Salle des Fêtes	99 000 €	<b>39 600 €</b>
2022/00185-FI	Bavinchove	Travaux de rénovation à l'école primaire, au mini-stade et à l'église suite à la tempête du 18 février 2022	52 149 €	<b>26 074 €</b>
2022/00208-CA	Bazuel	Rénovation des façades du presbytère en vue d'y accueillir la médiathèque	29 479 €	<b>14 739 €</b>
2022/00273-ML	Beaucamps-Ligny	Création du square communal	211 779 €	<b>84 711 €</b>
2022/00104-SA	Beaudignies	Amélioration énergétique des bâtiments communaux et amélioration de la qualité de l'air dans les écoles	54 169 €	<b>21 667 €</b>
2022/00389-CA	Beaurain	Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie : changement des menuiseries	32 816 €	<b>16 408 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00402-SA	Beaurieux	Travaux de rénovation d'une partie de l'éclairage public et mise en valeur par éclairage led de l'ancienne douane et du pigeonnier récemment rénovés	8 210 €	4 105 €
2022/00137-VA	Bellaing	Travaux d'aménagement du cimetière	46 570 €	21 985 €
2022/00337-SA	Bermeries	Fourniture et pose de menuiseries en aluminium hall salle des fêtes et école	13 277 €	5 310 €
2022/00590-CA	Bertry	Aménagement d'un parking végétalisé 12 rue de la République	97 187 €	48 593 €
2022/00193-SA	Betrechies	Aménagement d'un espace libre partage en centre bourg aux abords de la mairie avec extension et mise en accessibilité du cimetière	335 903 €	134 361 €
2022/00231-ML	Beuvry-la-Forêt	Travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux sur la parcelle 523 (garderie et ateliers municipaux)	69 991 €	34 995 €
2022/00333-CA	Béwillers	Rénovation de la toiture de l'église Saint Thomas de Canterbury	221 000 €	88 400 €
2022/00414-FI	Boeschepe	Réfection du boulodrome	69 894 €	34 947 €
2022/00379-FI	Boëseghem	Aménagement ludique et sportif pour enfants et adultes au city stade	70 811 €	28 324 €
2022/00164-FM	Bollezeele	Remplacement des revêtements de sol et rénovation des sanitaires en cantine scolaire	46 301 €	18 520 €
2022/00264-VA	Bouchain	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (complexe scolaire Jean Zay, salle des sports Vauban et Salle communale de fitness, bien-être et musculation)	376 672 €	112 596 €
2022/00471-SA	Boulogne-sur-Helpe	Transformation du local du four à pain en local à archives	17 168 €	8 584 €
2022/00200-CA	Boursies	Construction d'une salle polyvalente	1 774 949 €	300 000 €
2022/00188-SA	Bousies	Construction d'un boulodrome et pas de tir à l'arc couvert	699 645 €	300 000 €
2022/00166-VA	Bousignies	Éclairage public en LED	36 969 €	18 484 €
2022/00348-SA	Bousignies-sur-Roc	Rénovation thermique de la mairie et de la salle de réunion	11 294 €	3 388 €
2022/00436-SA	Boussières-sur-Sambre	Aménagement extérieur et intérieur d'un chalet sur les berges de la Sambre	38 606 €	19 303 €
2022/00242-SA	Boussois	Remplacement Menuiseries Ecole Casanova et Carlin	70 000 €	20 739 €
2022/00098-ML	Bouvines	Aménagement du coeur de ville (phase 3) : Monument aux morts et placette du marché	187 850 €	62 269 €
2022/00344-VA	Brillon	Réfection de la cour de l'école	45 437 €	22 718 €
2022/00509-FM	Broxeele	Aménagement public qualitatif espace de promenade "La Mare au Tilleul"	101 715 €	39 406 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00365-DO	Bruille-lez-Marchiennes	Equipement de vidéo-surveillance sur le territoire communal	119 300 €	59 650 €
2022/00011-DO	Bugnicourt	Rénovation et extension de la mairie dans un bâtiment annexe existant et réaménagement d'une rampe PMR.	482 415 €	192 966 €
2022/00122-VA	CA de la Porte du Hainaut	Restauration clos et couvert de la Chapelle Notre Dame de Malaise à Bruille Saint Amand	755 473 €	151 095 €
2022/00078-VA	CA Valenciennes Métropole	Réhabilitation du centre bourg de Famars : aménagement des espaces publics	791 544 €	300 000 €
2022/00079-VA	CA Valenciennes Métropole	Réhabilitation du centre bourg Odomez : aménagement des espaces publics	583 782 €	104 693 €
2022/00573-CA	Cagnoncles	Projet de rénovation thermique et acoustique de la salle des fêtes	392 549 €	157 019 €
2022/00463-ML	Camphin-en-Carembault	Requalification de la rue de la Libération (RD41)	286 783 €	92 206 €
2022/00534-ML	Camphin-en-Pévèle	Insonorisation du restaurant scolaire et rénovation et isolation des sanitaires de l'école Pasteur	182 588 €	73 035 €
2022/00593-DO	Cantin	Construction d'un groupe scolaire - Phase 1.	1 181 255 €	300 000 €
2022/00248-ML	Capinghem	Aménagement d'une aire de jeux inclusive	86 113 €	34 445 €
2022/00370-ML	Cappelle-en-Pévèle	Construction d'un nouveau bâtiment des services techniques	741 000 €	253 359 €
2022/00390-ML	Carnin	Création d'un Tiers Lieu	611 800 €	147 400 €
2022/00505-SA	Cartignies	Rue Méresse : construction de trottoirs et installation d'éclairage public	90 773 €	45 386 €
2022/00570-CA	Catillon-sur-Sambre	Mise en accessibilité de l'église et de l'école de musique	10 438 €	5 219 €
2022/00559-CA	Cattenières	Projet de requalification de la rue Pasteur - aménagement qualitatif des trottoirs	392 026 €	69 261 €
2022/00611-CA	Cauroir	Réfection qualitative des trottoirs de la rue de l'Eglise	95 063 €	27 161 €
2022/00196-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Construction d'un plateau multisports à Beugnies	172 692 €	86 346 €
2022/00517-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Felleries	172 692 €	86 346 €
2022/00519-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports sur la commune de Haut-Lieu	138 246 €	41 474 €
2022/00522-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Hestrud	148 781 €	74 391 €
2022/00523-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Larouillies	148 781 €	59 512 €
2022/00524-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Liessies	172 692 €	86 346 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00525-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Rainsars	105 275 €	<b>42 110 €</b>
2022/00528-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Sémeries	172 692 €	<b>69 077 €</b>
2022/00529-SA	CC Coeur de l'Avesnois	Création d'un plateau multisports à Semousies	172 692 €	<b>69 077 €</b>
2022/00556-ML	Chemy	Aménagement d'un espace de loisirs multi activités	153 000 €	<b>45 900 €</b>
2022/00338-SA	Clairfayts	Création de trottoirs engazonnés rue du Trieux et rue des plaines	63 487 €	<b>31 744 €</b>
2022/00295-SA	Colleret	Rénovation de la toiture du groupe scolaire Céline Harcqz	39 447 €	<b>19 723 €</b>
2022/00261-SA	Cousolre	Eclairage et isolations des équipements sportifs	76 989 €	<b>30 795 €</b>
2022/00199-ML	Coutiches	Remplacement du chauffage de la salle des fêtes	66 892 €	<b>33 446 €</b>
2022/00457-VA	Crespin	Travaux de rénovation de la cour de l'école Bellevue	193 704 €	<b>74 835 €</b>
2022/00612-SA	Croix-Caluyau	Création d'une salle de réunion et des associations et salle d'archivage	30 500 €	<b>15 250 €</b>
2022/00047-SA	Dimechaux	Réhabilitation du chauffage, isolation, amélioration des équipements d'éclairage et réfection du parvis de la salle des fêtes	68 752 €	<b>34 376 €</b>
2022/00225-SA	Dompierre-sur-Helpe	Rénovation du patrimoine public : menuiseries des archives, CSC et salle des fêtes et toiture des sanitaires publics et des fonds baptismaux	63 859 €	<b>31 929 €</b>
2022/00259-FI	Ebblinghem	Rénovation et aménagement d'un plateau sportif	13 142 €	<b>6 571 €</b>
2022/00489-SA	Élesmes	Création de trottoirs rue de la chapelle entre le numero d'habitation n° 1 et le n° 41 c	60 310 €	<b>21 515 €</b>
2022/00398-CA	Élincourt	Extension du columbarium	11 864 €	<b>5 932 €</b>
2022/00400-ML	Emmerin	Rénovation d'une salle communale	21 063 €	<b>10 531 €</b>
2022/00120-SA	Englefontaine	Installation d'une chaufferie bois énergie et d'un réseau de chaleur alimentant les bâtiments communaux	777 472 €	<b>300 000 €</b>
2022/00239-ML	Englos	Rénovation des terrains de tennis	46 524 €	<b>23 262 €</b>
2022/00412-SA	Eppe-Sauvage	Rénovation de l'ensemble du parc d'éclairage public de la commune d'Eppe-Sauvage par de l'éclairage LED	46 276 €	<b>16 197 €</b>
2022/00108-DO	Erre	Travaux d'aménagement qualitatif du parvis et mise en sécurité du monument aux morts.	80 166 €	<b>38 392 €</b>
2022/00417-CA	Escarmain	Rénovation des façades de l'ancienne école et création d'un cheminement PMR	70 000 €	<b>34 250 €</b>
2022/00214-CA	Escaudoeuvres	Réfection du parvis de l'église et de la mairie	47 720 €	<b>23 860 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00351-VA	Escautpont	Travaux d'aménagement et de mise en sécurité du parvis du Groupe Scolaire Brunehaut - Création d'un parking et végétalisation de l'espace public	293 394 €	<b>131 907 €</b>
2022/00310-CA	Esnes	Aménagement du cimetière	8 316 €	<b>4 158 €</b>
2022/00614-DO	Esquerchin	Travaux de démolition de l'abri existant et de prolongement du mur d'enceinte du cimetière	13 824 €	<b>6 912 €</b>
2022/00441-DO	Estrées	Travaux d'installation d'un système de vidéoprotection communale	51 928 €	<b>25 964 €</b>
2022/00431-VA	Estreux	Construction d'une micro-crèche	929 940 €	<b>300 000 €</b>
2022/00041-CA	Eswars	Travaux de réfection des toitures de la réserve et de la sacristie et remplacement de sept fenêtres de l'église Saint Jacques	16 038 €	<b>6 415 €</b>
2022/00074-CA	Étroeungt	Mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments communaux	617 665 €	<b>300 000 €</b>
2022/00143-DO	Férin	Aménagement qualitatif de la rue du 11 novembre	417 667 €	<b>79 495 €</b>
2022/00235-SA	Flaumont-Waudrechies	Réfection du réseau éclairage public en lampes Led	56 689 €	<b>28 344 €</b>
2022/00466-VA	Flines-lès-Mortagne	Aménagement du site de la Rubanerie	934 900 €	<b>165 125 €</b>
2022/00521-DO	Flines-lez-Raches	Remplacement des menuiseries extérieures de l'école Pierre Cassin (1ère phase de la rénovation thermique de l'école)	148 938 €	<b>44 681 €</b>
2022/00476-SA	Floursies	Aménagement d'un parc multigénérationnel en centre bourg	341 995 €	<b>136 798 €</b>
2022/00049-SA	Floyon	Réfection de la toiture de l'église	416 539 €	<b>145 235 €</b>
2022/00552-SA	Fontaine-au-Bois	Travaux d'aménagement d'un plateau sportif	95 610 €	<b>28 683 €</b>
2022/00145-CA	Fontaine-au-Pire	Réhabilitation de la salle des fêtes	335 723 €	<b>167 861 €</b>
2022/00181-CA	Fontaine-Notre-Dame	Restauration de l'église Saint Martin clos couvert et vitraux	664 120 €	<b>265 648 €</b>
2022/00081-ML	Forest-sur-Marque	Rénovation énergétique des salles polyvalentes du centre municipal de loisirs	33 000 €	<b>16 500 €</b>
2022/00111-ML	Fournes-en-Weppes	Changement des toitures de deux bâtiments communaux (Poste et Espace associatif Raoult)	67 154 €	<b>33 577 €</b>
2022/00584-ML	Frelinghien	Rénovation d'équipements associatifs (médiathèque et béguinage)	74 722 €	<b>29 889 €</b>
2022/00155-DO	Fressain	Réhabilitation et extension de la salle des fêtes communale	835 760 €	<b>300 000 €</b>
2022/00109-CA	Fressies	Création d'un parking qualitatif et d'un local de stockage dans le cadre du réaménagement du Centre Bourg	265 560 €	<b>86 224 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00101-ML	Fretin	Rénovation du clocher de l'église Saint Martin (murs de façade et remplacement de la toiture en ardoise)	284 772 €	85 431 €
2022/00256-SA	Glageon	Transition écologique d'un bâtiment ancien à usage de dojo	289 724 €	144 862 €
2022/00323-FI	Godewaersvelde	Extension, renovation et mise aux normes de la Mairie	451 900 €	163 350 €
2022/00382-DO	Goeulzin	Travaux d'installation d'un écran acoustique autour de la pico-centrale hydroélectrique communale	69 850 €	34 925 €
2022/00229-SA	Gommegnies	Construction écoresponsable d'une extension à l'école René Jouglet - Phase 2 : cantine salle de motricité préau et cour	1 905 645 €	300 000 €
2022/00153-ML	Gondecourt	Réhabilitation de la place du Général de Gaulle	1 098 580 €	269 046 €
2022/00569-CA	Gonnelieu	Rénovation énergétique et mise en accessibilité du futur estaminet et ses abords	460 000 €	179 796 €
2022/00577-CA	Gouzeaucourt	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite à la maison des jeunes, à l'église et au cimetière	24 719 €	12 359 €
2022/00357-SA	Grand-Fayt	Remplacement de portes et fenêtres bâtiment communal	11 421 €	5 710 €
2022/00221-DO	Guesnain	Remise en état du sol de la salle de tennis de table et des terrains de tennis.	220 418 €	110 209 €
2022/00151-SA	Gussignies	Réaménagement de la mairie rénovation pour la transition énergétique des archives, bureau du Maire et sécurisation de la cage d'escalier vers le grenier	40 373 €	16 149 €
2022/00176-ML	Hantay	Construction d'un bâtiment regroupant salle de restauration, cuisine scolaire et médiathèque	1 955 095 €	300 000 €
2022/00345-FI	Hardifort	Rénovation de la salle des fêtes	45 975 €	18 389 €
2022/00283-SA	Hargnies	Remplacement de l'espace jeux pour les petits et pose d'une clôture de protection suite à la création d'une surface de stationnement sur l'espace Beltrame	29 271 €	14 636 €
2022/00203-VA	Hasnon	Travaux d'accessibilité au cimetière	55 808 €	27 904 €
2022/00543-VA	Haspres	Extension et aménagement du cimetière communal	240 295 €	96 118 €
2022/00234-CA	Haucourt-en-Cambrésis	Rénovation du plafond de la salle des fêtes	10 927 €	5 463 €
2022/00165-VA	Haveluy	Travaux de restructuration et d'extension de la mairie	1 089 840 €	300 000 €
2022/00339-FI	Haverskerque	Réfection et consolidation de l'école Saint-Exupéry de Haverskerque avec aménagement du chemin d'accès désartificialisé et revégétalisé	183 327 €	71 509 €
2022/00136-CA	Haynecourt	Rénovation de l'éclairage public suite à l'effacement des réseaux rue de Bourlon (de la Rue de Sauchy jusqu'au carrefour avec les rues de la Croix et des Chanoines)	252 500 €	24 228 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00154-VA	Hélesmes	Mise en lumière et chauffage de l'église Saint-Léger d'Hélesmes	255 907 €	<b>102 363 €</b>
2022/00094-CA	Hem-Lenglet	Amélioration de l'éclairage public extérieur de la commune et de la salle des fêtes dans le cadre des économies d'énergie	97 945 €	<b>39 178 €</b>
2022/00140-VA	Hergnies	Création d'une aire de loisirs intergénérationnelle de plein air	447 711 €	<b>223 856 €</b>
2022/00461-VA	Hérin	Dispositif vidéo protection phase 3	92 045 €	<b>36 498 €</b>
2022/00311-ML	Herlies	Aménagement paysager du coeur de village	782 695 €	<b>300 000 €</b>
2022/00066-FM	Holque	Restauration de la toiture (charpente) de l'église Saint-Michel de Holque	133 429 €	<b>53 372 €</b>
2022/00350-SA	Hon-Hergies	Aménagement de sécurité en centre bourg/ première phase (liaisons piétonnes rue Gaston Génarte -accès école /salle des fêtes- rue Laurent Niogret)	139 393 €	<b>53 610 €</b>
2022/00560-CA	Honnechy	Réfection de la cour de l'école	9 000 €	<b>4 500 €</b>
2022/00134-VA	Hordain	Réfection de l'éclairage public - phase 2	69 628 €	<b>34 814 €</b>
2022/00554-DO	Hornaing	Création d'un espace bien-être à la piscine.	360 000 €	<b>144 000 €</b>
2022/00084-ML	Houplin-Ancoisne	Construction du groupe scolaire Ferry Vion	3 685 138 €	<b>300 000 €</b>
2022/00397-CA	Iwuy	Extension et réhabilitation de l'école élémentaire Joliot Curie située rue Lafayette à Iwuy (1ère phase)	1 652 920 €	<b>300 000 €</b>
2022/00575-SA	Jolimetz	Amélioration énergétique des bâtiments communaux - construction d'une chaufferie bois énergie et construction d'une salle "garderie et vie associative"	1 099 000 €	<b>300 000 €</b>
2022/00016-FM	Killem	Réfection de la toiture et du plafond de locaux dépendants de la salle SCHIPMAN	55 892 €	<b>27 946 €</b>
2022/00031-ML	La Bassée	Aménagement du complexe sportif Roland Joly	1 671 433 €	<b>300 000 €</b>
2022/00496-CA	La Groise	Traitement et réfection de la façade de la mairie	28 308 €	<b>14 154 €</b>
2022/00493-SA	La Longueville	Réhabilitation du City Stade "Les Marronniers" et création d'une aire de jeu pour enfants	295 215 €	<b>147 607 €</b>
2022/00477-VA	La Sentinelle	Rénovation de toitures avec rénovation thermique de plusieurs bâtiments communaux (cantine scolaire, salle de sports, bâtiment périscolaire et local du restaurant du cœur)	244 718 €	<b>97 887 €</b>
2022/00107-DO	Landas	Construction d'un restaurant scolaire et reconstruction des préaux : première tranche de la réhabilitation énergétique de l'école Jean Macé.	1 012 673 €	<b>300 000 €</b>
2022/00152-SA	Landrecies	Réfection de la toiture du SSIAD et du centre médical	62 584 €	<b>31 292 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00467-FI	Le Doulieu	Aménagement d'un arrêt de bus aux normes PMR, abri-vélo, mise en conformité de la réserve municipale et création d'une aire de loisirs intergénérationnelle	470 000 €	<b>176 000 €</b>
2022/00292-SA	Le Favril	Tranche 2 : Regroupement de classes avec création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur (tranche 1) alimentant l'ensemble des bâtiments et mise aux normes et accessibilité de la mairie et création d'une MAM (tranche 3)	1 090 850 €	<b>300 000 €</b>
2022/00063-FM	Lederzeele	Bâtiment d'activités sportives et culturelles	444 755 €	<b>133 426 €</b>
2022/00481-FM	Leffrinckoucke	Travaux de rénovation de l'Atelier 374	629 900 €	<b>251 960 €</b>
2022/00472-CA	Lesdain	Aménagement du parvis au monument aux morts	15 183 €	<b>7 591 €</b>
2022/00309-SA	Lez-Fontaine	Restauration de la Chapelle de Lez-Fontaine	8 096 €	<b>4 048 €</b>
2022/00329-VA	Lieu-Saint-Amand	Création d'un parking paysager salle des fêtes	498 055 €	<b>149 417 €</b>
2022/00396-CA	Ligny-en-Cambrésis	Réfection et extension d'allées dans le cimetière	34 867 €	<b>17 433 €</b>
2022/00498-SA	Limont-Fontaine	Restauration de la toiture de la chapelle Saint Nicolas	37 675 €	<b>18 838 €</b>
2022/00138-SA	Locquignol	Rénovation thermique de la salle des fêtes : changement des menuiseries	13 631 €	<b>4 770 €</b>
2022/00432-DO	Loffre	Passage au LED de l'éclairage public en agglomération de la rue des Moines et de son giratoire, d'une partie de la rue d'Estrées, d'une partie de la petite rue, et d'une partie de la rue Saint Jean	32 880 €	<b>13 152 €</b>
2022/00168-ML	Lompret	Rénovation énergétique et extension du groupe scolaire Pasteur	1 708 005 €	<b>300 000 €</b>
2022/00462-VA	Lourches	Aménagement d'une place publique/parvis sur le site de l'ancienne école Jean Macé	365 209 €	<b>182 604 €</b>
2022/00223-SA	Louvignies-Quesnoy	Rénovation thermique école maternelle	47 399 €	<b>14 220 €</b>
2022/00258-VA	Maing	Travaux de rénovation de l'éclairage public	275 536 €	<b>109 494 €</b>
2022/00009-SA	Mairieux	Travaux de sécurisation intérieur de la nef sur la partie porche de l'église et sur la façade extérieure du clocher de l'église	274 993 €	<b>89 844 €</b>
2022/00456-DO	Marchiennes	Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment accueillant la nouvelle mairie et la salle des fêtes	38 823 €	<b>19 411 €</b>
2022/00025-CA	Marcoing	Rénovation du bâtiment mille clubs et ses abords	461 650 €	<b>184 659 €</b>
2022/00182-DO	Marcq-en-Ostrevent	Installation d'un système de vidéoprotection.	64 492 €	<b>32 246 €</b>
2022/00440-SA	Maresches	Construction d'une plaine de jeux et zone de rencontre dans le centre bourg	69 882 €	<b>27 953 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00276-CA	Maretz	Réfection de la toiture du foyer Léo Lagrange	26 257 €	<b>13 128 €</b>
2022/00516-SA	Marpent	Projet Plage Verte	280 012 €	<b>103 025 €</b>
2022/00260-CA	Masnières	Construction d'un city-stade	509 000 €	<b>203 600 €</b>
2022/00224-DO	Masny	Rénovation énergétique des écoles maternelle PERRAULT et primaire ROBERT-Développement d'énergie renouvelables	870 810 €	<b>300 000 €</b>
2022/00568-VA	Mastaing	Réaménagement des abords de l'école Jules Ferry	210 601 €	<b>63 180 €</b>
2022/00257-CA	Maurois	Remplacement de la toiture de l'école	32 836 €	<b>16 418 €</b>
2022/00051-CA	Mazinghien	Travaux d'accessibilité du cimetière aux personnes en situation de handicap	32 443 €	<b>16 222 €</b>
2022/00404-VA	Millonfosse	Réaménagement de la salle des fêtes et de la cuisine	18 266 €	<b>9 133 €</b>
2022/00352-SA	Monceau-Saint-Waast	Rénovation thermique de la salle des fêtes	12 224 €	<b>6 112 €</b>
2022/00495-VA	Monchaux-sur-Écaillon	Rénovation de la bibliothèque	68 809 €	<b>34 405 €</b>
2022/00328-DO	Monchecourt	Rénovation, extension et mise aux normes PMR de la salle communale Nelson MANDELA, aménagement de ses abords et de son parking	588 880 €	<b>292 934 €</b>
2022/00198-CA	Montigny-en-Cambrésis	Aménagement du cimetière avec la pose d'un second colombarium, de 7 cavurnes et la mise en accessibilité du site	22 036 €	<b>11 018 €</b>
2022/00050-VA	Mortagne-du-Nord	Travaux de réfection de la toiture et des sanitaires de la salle des Banquets sise rue Henri Urbain	55 339 €	<b>27 669 €</b>
2022/00014-ML	Mouchin	Construction d'un bâtiment comprenant un dortoir et un restaurant scolaire	1 167 694 €	<b>300 000 €</b>
2022/00540-FI	Neuf-Berquin	Rénovation de salles de classe de l'école Yves Montand	50 917 €	<b>25 458 €</b>
2022/00591-SA	Neuf-Mesnil	Aire de jeux rue des Aubépines	24 958 €	<b>12 479 €</b>
2022/00019-CA	Neuville-Saint-Rémy	Travaux de restauration du moulin communal	453 643 €	<b>226 800 €</b>
2022/00300-VA	Neuville-sur-Escaut	Réhabilitation thermique de la salle des sports Léo Lagrange	1 404 730 €	<b>300 000 €</b>
2022/00452-CA	Neuvilly	Aménagement d'une aire de jeux	39 600 €	<b>19 800 €</b>
2022/00622-CA	Niergnies	Mise en sécurité du terrain zone n°2 et aménagement de trottoirs pour la micro-crèche	61 560 €	<b>24 000 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00123-FM	Nieurlet	Pose d'une séparation "Porte coulissante" permettant de diviser le rez de chaussé de la salle polyvalente en deux parties distinctes mais en préservant la possibilité d'avoir une grande salle pour certaines activités	17 800 €	<b>8 900 €</b>
2022/00532-ML	Nomain	Réfection de la toiture de l'école Léo Lagrange (partie élémentaire).	69 287 €	<b>34 643 €</b>
2022/00394-SA	Noyelles-sur-Sambre	Réhabilitation thermique et réaménagement partiel des bâtiments communaux	259 303 €	<b>103 721 €</b>
2022/00150-SA	Obrechies	Travaux de mise en conformité du local technique	48 131 €	<b>24 065 €</b>
2022/00007-SA	Ohain	Réseau de chaleur avec chaufferie biomasse. Isolation et relamping de l'école Jacques-Yves Cousteau	836 399 €	<b>300 000 €</b>
2022/00269-VA	Oisy	Construction d'un atelier municipal	70 000 €	<b>35 000 €</b>
2022/00629-CA	Ors	Rénovation qualitative des trottoirs rue de la Louvière	294 868 €	<b>53 576 €</b>
2022/00126-CA	Paillencourt	Rénovation de l'éclairage public de plusieurs rues et du terrain de foot	66 843 €	<b>33 421 €</b>
2022/00445-VA	Petite-Forêt	Réhabilitation du CCAS	26 251 €	<b>13 125 €</b>
2022/00331-ML	Phalempin	Création du Centre Technique Communal	734 000 €	<b>293 600 €</b>
2022/00197-SA	Poix-du-Nord	Travaux de rénovation de la salle de musique et de la salle Saint Martin	121 346 €	<b>48 538 €</b>
2022/00249-CA	Pommereuil	Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et de la salle polyvalente	68 154 €	<b>34 077 €</b>
2022/00244-ML	Pont-à-Marcq	Création d'un parc d'activités (City stade, Pumptrack et Skatepark) pour les jeunes	295 486 €	<b>118 194 €</b>
2022/00482-SA	Potelle	Rénovation énergétique très performante de la mairie	94 965 €	<b>37 986 €</b>
2022/00616-ML	Prémesques	Rénovation du parc de l'éclairage public	472 522 €	<b>89 504 €</b>
2022/00186-VA	Préseau	Rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes principale rue Delbove	612 189 €	<b>244 876 €</b>
2022/00391-SA	Preux-au-Bois	Réfection de la toiture d'un bâtiment scolaire	13 436 €	<b>5 374 €</b>
2022/00411-SA	Prisches	Changement du système de chauffage de la salle des fêtes	17 774 €	<b>8 887 €</b>
2022/00005-VA	Prouvy	Travaux de rénovation énergétique au complexe sportif (salle des sports + dojo) et restaurant scolaire	437 247 €	<b>174 899 €</b>
2022/00169-CA	Proville	Rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité de l'école Charles de Gaulle	3 132 181 €	<b>300 000 €</b>
2022/00418-ML	Provin	Construction d'une salle de musculation communale	1 074 900 €	<b>300 000 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00579-FM	Quaëdypre	Rénovation du terrain de football	177 226 €	<b>53 168 €</b>
2022/00531-VA	Quarouble	Travaux de réhabilitation et d'amélioration des ateliers municipaux	66 087 €	<b>33 043 €</b>
2022/00048-VA	Quérénaing	Réhabilitation du dernier café en un estaminet, café/restaurant, café rando et un commerce de circuit court	295 160 €	<b>114 613 €</b>
2022/00548-CA	Quiévy (délégation de maîtrise d'ouvrage à	Réhabilitation du quartier de la Maladrerie - aménagement des espaces publics (avec NordSem)	1 535 000 €	<b>107 014 €</b>
2022/00290-DO	Râches	Aménagement d'un pôle extra périscolaire.	123 200 €	<b>61 600 €</b>
2022/00468-ML	Radinghem-en-Weppes	Création d'un parcours santé	47 128 €	<b>23 564 €</b>
2022/00046-DO	Raimbeaucourt	Réaménagement du centre bourg - Aménagement urbain, paysager et mise aux normes d'accessibilité, de sécurité des accès des écoles du centre et leurs parvis	661 537 €	<b>252 560 €</b>
2022/00073-CA	Ramillies	Construction d'une maison d'assistants maternels	491 904 €	<b>245 951 €</b>
2022/00132-SA	Ramousies	Aménagement extérieur de bâtiments communaux (mairie-salle des fêtes)	99 828 €	<b>39 931 €</b>
2022/00076-SA	Raucourt-au-Bois	Désamiantage et Rénovation Thermique de l'atelier municipal	30 351 €	<b>10 623 €</b>
2022/00332-CA	Rejet-de-Beaulieu	Rénovation énergétique et accessibilité PMR de l'école	215 945 €	<b>86 378 €</b>
2022/00513-CA	Ribécourt-la-Tour	Changement des fenêtres de l'école	15 500 €	<b>7 750 €</b>
2022/00177-CA	Rieux-en-Cambrésis	Remplacement de l'éclairage de la commune par de l'éclairage LED	144 310 €	<b>72 155 €</b>
2022/00043-VA	Roeulx	Création d'un multi espace dédié à la petite enfance rue Jean Jaurès (complexe sportif) et piétonnier Alexandre Danhiez (Cense aux mômes)	108 250 €	<b>43 300 €</b>
2022/00163-VA	Rosult	Travaux de réhabilitation de la Place Verte	63 806 €	<b>31 903 €</b>
2022/00139-SA	Rousies	Création d'une nouvelle mairie	2 121 484 €	<b>300 000 €</b>
2022/00002-VA	Rouvignies	Création d'un cimetière	714 245 €	<b>203 826 €</b>
2022/00492-VA	Rumegies	Rénovations - Ecole Maternelle du Ridoir	9 033 €	<b>4 516 €</b>
2022/00410-CA	Rumilly-en-Cambrésis	Changement des menuiseries de l'école Jules Ferry	51 000 €	<b>25 500 €</b>
2022/00112-ML	Sailly-lez-Lannoy	Rénovation de la mairie	889 478 €	<b>300 000 €</b>
2022/00485-ML	Sainghin-en-Mélantois	Rénovation du groupe scolaire public- Phase 3	64 000 €	<b>25 000 €</b>

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00558-CA	Saint-Aubert	Réalisation d'un espace cinéraire - Aménagement columbarium et cimetière	10 054 €	5 027 €
2022/00403-SA	Saint-Aubin	Sécurisation, aménagement et extension de l'aire de jeux	57 550 €	28 775 €
2022/00021-VA	Saint-Aybert	Création d'une crèche	556 716 €	222 686 €
2022/00178-CA	Saint-Hilaire-lez-Cambrai	Transformation de l'ancien presbytère en lieu d'accueil pour le périscolaire, le centre de loisirs et les associations	406 503 €	203 251 €
2022/00541-FI	Saint-Jans-Cappel	Création d'un éclairage sportif au stade municipal	51 390 €	25 695 €
2022/00340-CA	Saint-Python	Réfection du préau de l'école communale	29 140 €	14 570 €
2022/00469-SA	Saint-Remy-du-Nord	Remplacement de la chaudière de la salle de sports	34 016 €	17 008 €
2022/00501-FI	Saint-Sylvestre-Cappel	Rénovation extension et mise en conformité accessibilité de la salle des fêtes	603 492 €	241 396 €
2022/00319-CA	Saint-Vaast-en-Cambrésis	Réhabilitation qualitative de la place Romain Rolland	94 381 €	35 934 €
2022/00425-SA	Saint-Waast	Création d'un site cinéraire et d'un ossuaire	19 450 €	9 725 €
2022/00156-SA	Salesches	Amélioration énergétique de la salle des fêtes	191 725 €	76 690 €
2022/00371-VA	Sars-et-Rosières	Travaux d'aménagement d'une cinquième classe de l'école communale	29 096 €	14 548 €
2022/00206-SA	Sars-Poteries	Réaménagement qualitatif des trottoirs Rues Léo Lagrange et Dourlers suite à effacement de réseau	345 112 €	172 556 €
2022/00530-CA	Saulzoir	Travaux de rénovation thermique du bâtiment communal faisant fonction de vestiaires pour le football	52 516 €	26 258 €
2022/00251-VA	Sebourg	Extension de l'école maternelle de l'Aunelle	477 038 €	190 815 €
2022/00250-ML	Sequedin	Remplacement des bardages des salles de sport	67 947 €	33 973 €
2022/00372-CA	Solesmes	Rénovation de la toiture et de la façade de l'église Saint-Martin	899 950 €	300 000 €
2022/00401-SA	Solre-le-Château	Aire de rencontre sportive multigénérationnelle	84 282 €	42 141 €
2022/00465-FM	Spycker	Rénovation du centre socioculturel	35 017 €	17 508 €
2022/00222-FI	Steenvoorde	Création d'une halle marchande (Tranche 1)	1 633 213 €	300 000 €
2022/00518-SA	Taisnières-en-Thiérache	Réhabilitations de la façade de la salle des fêtes et d'un pignon de l'école	30 470 €	15 235 €
2022/00291-VA	Thiant	Création de deux préaux au groupe scolaire Gustave Ansart	250 000 €	93 351 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00095-FI	Thiennes	Aménagement d'un axe à mobilité douce rue de Tannay	171 267 €	56 490 €
2022/00589-VA	Thivencelle	Mise en conformité de l'éclairage au football et mise en place d'un éclairage public rue Baugnies et rue du Cimetière	20 233 €	10 117 €
2022/00619-CA	Thun-l'Évêque	Aire de jeux dans le jardin de l'école	21 779 €	10 890 €
2022/00550-VA	Thun-Saint-Amand	Renforcement de l'éclairage public et à la modification du système d'éclairage du terrain de football au niveau E7	61 130 €	23 985 €
2022/00232-CA	Thun-Saint-Martin	Rénovation qualitative des trottoirs de la rue Jean Bar et pour partie des rues des Bosquets et Cutiviers	239 913 €	75 284 €
2022/00308-DO	Tilloy-lez-Marchiennes	Travaux d'aménagements qualitatifs de la rue François Sang	264 364 €	62 244 €
2022/00520-ML	Toufflers	Rénovation du complexe sportif : salle de tennis	265 091 €	84 202 €
2022/00008-ML	Tressin	Création d'un complexe multisports	177 485 €	35 497 €
2022/00057-CA	Troisvilles	Travaux de remise aux normes à la salle des fêtes, au secrétariat de la mairie, à l'école et à la salle polyvalente	53 544 €	26 772 €
2022/00018-FM	Uxem	Travaux de réalisation d'équipements ludiques et sportifs	632 089 €	247 932 €
2022/00499-ML	Verlinghem	Rénovation de la salle municipale du Tournebride	174 680 €	52 400 €
2022/00099-CA	Vertain	Rénovation du plateau sportif situé près de l'école maternelle rue du Calvaire	16 945 €	8 472 €
2022/00386-VA	Vicq	Remplacement des chéneaux de l'école	26 730 €	10 692 €
2022/00359-FI	Vieux-Berquin	Rénovation de l'éclairage public	130 118 €	52 047 €
2022/00358-SA	Vieux-Reng	Aménagement d'un vestiaire à l'atelier municipal	20 124 €	10 062 €
2022/00207-DO	Villers-au-Tertre	Travaux de la salle polyvalente et installation d'un bloc sanitaire pour l'école	332 320 €	132 928 €
2022/00385-CA	Villers-Plouich	Requalification du lit du Riot de la Garitte en vue de maintenir son gabarit afin d'éviter des inondations	26 755 €	13 377 €
2022/00510-ML	Wahagnies	Aménagement d'aires de jeux rue Jules Ferry (aire de jeux et piste de pumptrack)	89 903 €	44 951 €
2022/00068-SA	Walers-en-Fagne	Rénovation du toit de l'Eglise Saint-Hilaire	101 899 €	30 569 €
2022/00638-SA	Wargnies-le-Grand	Cheminement piétonnier en béton désactivé RD 129 RD 2649	124 068 €	26 038 €
2022/00280-VA	Wasnes-au-Bac	Aménagements au droit de la mairie	41 000 €	20 500 €
2022/00617-FM	Watten	Aménagement d'une rampe d'accès à l'espace "Jean-Marie Harlay"	13 864 €	6 932 €

Code ASTER	Maîtrise d'ouvrage	Nom du projet / Intitulé des travaux	Montant total prévisionnel des travaux	Subvention proposée
2022/00219-SA	Wignehies	Réfection ouvrage d'art et du mur de soutènement rue Jules Guesde et rue Jean des Fresnes	163 934 €	<b>65 573 €</b>
2022/00627-ML	Willems	Aménagement du cimetière (mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et couverture végétale)	36 860 €	<b>18 430 €</b>
2022/00416-FM	Zegerscappel	travaux de mise en sécurité extérieure de l'église	17 440 €	<b>6 976 €</b>
2022/00527-FI	Zermezeele	Restauration de l'église de Saint-Omer Tranche 1 et 2	544 721 €	<b>272 360 €</b>
2022/00458-FI	Zuytpeene	Création de toilettes publiques dans le cadre des équipements structurant les cheminements doux	32 414 €	<b>16 207 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>89 348 858 €</b>	<b>26 318 887 €</b>

Direction générale adjointe  
Solidarité Territoriale

Direction Territoires et Transitions

Service Accompagnement des Territoires

**CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT  
dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en  
matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie**

**Fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants 2022**

**Entre les soussignés :**

**Le Département du Nord**, représenté par son Vice-Président chargé de l'Aménagement du Territoire et du Canal Seine-Nord Europe, Monsieur Nicolas SIEGLER en vertu de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° AR-DAJAP/2021/679 du 20 juillet 2021, ci-après dénommé « le Département »,

Et,

**La Commune de** (à compléter), représentée par son Maire, (à compléter), ci-après dénommée « le bénéficiaire » ou « le Maître d'Ouvrage »,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3211-1 ;

Vu le règlement financier du Département du Nord adopté par délibération du Conseil départemental du 12 octobre 2015 ;

Vu les délibérations-cadre du Conseil départemental des 12 avril (MCT/2016/113) et 13 juin (MCT/2016/202) 2016, dénommées respectivement « *Délibération cadre relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire : solidarités territoriales et développement local* » et « *Dispositifs de soutien du Département aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie* » ;

Vu la délibération DAT/2022/28 du Conseil départemental du 24 janvier 2022 relative au lancement de l'Appel à Projets de « l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2022 » ;

Vu le budget primitif départemental pour l'année 2022 adopté par délibération du Conseil départemental DFCG/2022/49 des 21 et 22 mars 2022 ;

Vu la demande de subvention présentée par la Commune de (à compléter) ;

Vu la délibération DAT/2022/242 du Conseil départemental du 27 juin 2022 accordant une subvention de (à compléter) € à la Commune de (à compléter) ;

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement et de versement de la participation financière départementale, dans le cadre du dispositif du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants, pour le projet suivant :

*(nom de l'opération à compléter) - projet n°(code Aster)*

**Article 2 - Durée et prise d'effet de la convention**

La présente convention prend effet à la date de notification de l'attribution de la subvention départementale et est conclue jusqu'au **31 décembre 2025**.

Au-delà de cette date, la convention sera réputée caduque, sans aucune formalité et ne permettra plus le versement de la subvention.

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à débiter l'opération, objet de la demande de subvention, au plus tard le **31 décembre 2023**.

Si les travaux n'ont pas reçu un début d'exécution avant l'échéance mentionnée immédiatement ci-dessus, la convention sera réputée caduque, sans aucune autre formalité, et ne permettra plus un quelconque versement de la subvention attribuée.

L'envoi au Département du certificat de commencement de travaux ou de l'ordre de service, prévu à l'article 8, complété éventuellement de la demande de versement de l'avance de 75% prévue à l'article 7, fera foi de ce début d'exécution, le Département se réservant le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage.

### **Article 3 - Caractéristiques du projet et détermination de la subvention du Département**

Conformément aux critères de subventionnement précisés dans les délibérations relatives au fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants et sa notice d'application 2022, pour permettre au Maître d'Ouvrage bénéficiaire de réaliser l'opération mentionnée à l'article 1 dont il est à l'initiative, le Département du Nord lui attribue une subvention d'équipement d'un montant maximal plafonné de XXX €, déterminée selon les conditions et le calcul suivants. Le montant de la dépense subventionnable du projet exposé ci-dessous, sur lequel est calculé le montant de cette subvention départementale, comprend l'ensemble des dépenses identifiées par les services départementaux dans la demande de la subvention du Maître d'Ouvrage comme conformes aux critères de subventionnement.

*« Description générale, objectifs et caractéristiques du projet à compléter »*

Les dépenses non subventionnables sont les suivantes :

*« DEPENSES exclues (à placer selon extraction ASTER) »*

Il est ici rappelé que, dans le cadre du dispositif fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants, les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement à celle-ci sont prises en compte dans l'assiette de la subvention conformément aux dispositions de l'article 8. En revanche, le coût de l'ingénierie communale ou intercommunale, les acquisitions foncières et les travaux en régie ne sont pas subventionnables.

Coût total (HT) du projet	(à compléter) €
Montant (HT) de la dépense subventionnable	(à compléter) €
Plafonnement du montant de la dépense subventionnable	(à compléter) €
Taux consolidé de subvention	(à compléter) %
Montant plafonné de la subvention	(à compléter) €

### **Article 4 – Engagement de maintien dans le patrimoine de la collectivité**

Le Maître d'Ouvrage, bénéficiaire de la subvention départementale, s'engage à rester propriétaire des équipements ou aménagements ayant fait l'objet du financement pendant une durée au moins de 5 ans à compter de l'achèvement de l'opération financée. Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire de démontrer la réalité juridique et physique de cet engagement pendant toute sa durée.

### **Article 5 - Plan de financement prévisionnel**

La subvention du Département du Nord est attribuée au titre du dispositif du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants sous réserve du respect des règles encadrant les co-financements des collectivités prévues par la Loi NOTRe.

L'attribution de la subvention par le Département s'inscrit dans un plan général de financement prévisionnel présenté par le Maître d'Ouvrage et accepté par le Département.

Dès lors, le bénéficiaire s'engage à travailler en partenariat avec les services du Département et les autres financeurs, afin de rendre lisible, avant l'engagement, des travaux la manière dont les modalités de financement de cette opération prennent bien en compte les règles de financement de chacun des partenaires financiers et les règles de co-financements en vigueur. Dans ce cadre, la participation propre du Maître d'Ouvrage ne pourra être inférieure à 20 % du montant total de l'opération (hors exceptions prévues par la législation).

Le Maître d'Ouvrage tiendra le Département informé de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs et de toute modification apportée à ce plan de financement.

Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement de l'avance prévue à l'article 7, la réalité des financements attendus et/ou acquis par la production d'un plan de financement actualisé et équilibré en recettes et en dépenses (et par la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

De même, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement du solde, la production d'un plan de financement définitif et équilibré en recettes et en dépenses (et la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

### **Article 6 - Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération**

De manière à permettre une gestion prévisionnelle optimisée des crédits départementaux, le Maître d'Ouvrage propose le calendrier d'opération suivant :

Phase études	Du ... e trimestre 20	au ....e trimestre 20
Phase maîtrise d'œuvre et autorisations diverses	Du ... e trimestre 20	au ....e trimestre 20
Phase travaux	Du ... e trimestre 20	au ....e trimestre 20

Toute modification substantielle de ce calendrier fera l'objet d'une information auprès du Département du Nord, par voie postale ou électronique.

### **Article 7 – Modalités de versement de la participation départementale**

Le bénéficiaire peut solliciter du Département le versement d'une avance de 75 % du montant de la subvention de base simultanément à l'envoi du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service, tel que mentionné aux articles 2 et 8 des présentes. Cette avance sera versée par le Département sous réserve de la disponibilité des crédits.

Si le bénéficiaire s'est vu accorder un accord de démarrage anticipé des travaux conformément aux dispositions de l'article 8 et s'il a effectivement commencé son opération, il peut solliciter le versement de l'avance de 75 % prévue ci-dessus. A cette occasion il peut également, si son opération est achevée, et en respectant les conditions impératives fixées à l'article 2 des présentes, solliciter le versement du solde de la subvention.

La prise en compte des dépenses subventionnables est fixée à la date de la délibération accordant la subvention, ou à la date de l'accord de dérogation au principe de non commencement des travaux si celui-ci a été accordé préalablement à ladite délibération, conformément aux dispositions de l'article 8. Dans ce cadre, les honoraires de maîtrise d'œuvre en cas de subvention portant sur des travaux peuvent être pris en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas.

Le solde (25 %) de la subvention, ou sa totalité (100 %) en cas de non versement de l'avance, seront versés sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux subventionnés et d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût, et contresigné par le comptable public. Le Département, à l'occasion de la demande de solde ou de totalité, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 3 et précisées au plan de financement prévu par l'article 5 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre de l'opération financée.

Dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération ferait apparaître que la dépense réelle est inférieure au montant du plafonnement de la dépense subventionnable indiqué dans le tableau ci-dessus, soit (*à compléter*)

€, la subvention de base serait recalculée, sur la base du taux consolidé de subvention de (*à compléter*) %, en fonction du montant réel des dépenses subventionnables exposées par le Maître d'Ouvrage.

Dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération ferait apparaître que la dépense subventionnable est supérieure au montant prévisionnel indiqué dans le tableau ci-dessus, la subvention demeure plafonnée au montant maximal ci-dessus indiqué.

Le solde à verser sera calculé par déduction de l'avance déjà versée, en fonction de la dépense réelle, à laquelle sera appliqué le taux consolidé de subvention visé à l'article 3 avec application éventuelle de ses conditions prévues au titre du plafonnement de la subvention. Si la subvention est inférieure à l'avance déjà versée, le reversement de la somme excédant le montant réel de la subvention pourra être exigé.

Le solde pourra être versé avant la fin de la totalité de l'opération dès que les travaux subventionnés sont achevés et payés, même s'ils ne représentent pas obligatoirement la totalité des travaux du projet.

### **Article 8 – Commencement d'exécution de l'opération**

Le Maître d'Ouvrage s'engage à adresser au département un certificat de commencement des travaux ou un ordre de service.

Il est rappelé qu'aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de la délibération accordant la subvention, ou de la dérogation accordée pour le commencement anticipé. Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation physique de l'opération (attribution du ou des marchés de travaux dans le cas de travaux ou marchés d'étude dans le cas d'études).

Il est ici rappelé que, dans le cadre du dispositif du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants, les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution.

### **Article 9 – Contrôle**

Un contrôle sur place et/ou sur pièces pourra être réalisé. Le Maître d'Ouvrage s'engage à permettre l'accès au site ainsi qu'aux documents jugés utiles. Il sera préalablement averti de la date fixée pour ce contrôle.

Le Département se réserve notamment le droit de contrôler les dépenses et leurs pièces justificatives. Il peut également demander des pièces complémentaires, notamment un rapport provisoire d'exécution de l'opération en cours de réalisation et un rapport définitif à la fin de la convention.

### **Article 10 - Recours à l'insertion**

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des nordistes éloignés de l'emploi, et en particulier des allocataires du RSA, le financement départemental des projets relevant du dispositif du fonds de soutien aux Projets Territoriaux Structurants est conditionné à l'intégration par le Maître d'Ouvrage d'une démarche d'achats socialement responsables, qui se traduit en particulier par l'intégration de clauses sociales d'insertion aux marchés publics liés au projet objet de la subvention départementale.

Le Maître d'Ouvrage est invité à s'appuyer sur l'expertise des chargés de mission des PLIE et des Maisons de l'Emploi (facilitateurs clause d'insertion), de la phase d'étude (opportunité et choix de la clause sociale), à la rédaction des pièces des marchés, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et au suivi de la réalisation.

La clause sociale d'insertion comme condition d'exécution du marché (article L. 2112-2 du code de la commande publique) se traduit pour les entreprises attributaires des marchés par un nombre d'heures de travail à réserver à des personnes éloignées de l'emploi et inscrites dans un parcours d'insertion, (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans sans qualification...). L'éligibilité des publics doit être validée au préalable par le facilitateur. Il existe plusieurs modalités de réalisation de l'action d'insertion : le recrutement direct par tout contrat de travail, la mise à disposition de salariés (via un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, une association intermédiaire, une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, ou une Entreprise de Travail Temporaire dans le respect des conditions fixées par l'arrêté du 28 novembre 2005 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur du travail temporaire), ainsi que le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance d'une partie des

travaux/prestations, en partenariat avec le facilitateur, à une entreprise d'insertion (EI) ou une entreprise adaptée (EA).

Par ailleurs, sur conseil du facilitateur et en fonction de l'objet du projet subventionné, le Maître d'Ouvrage peut également choisir de recourir à des marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (article L. 2113-13 du code de la commande publique) ou à des marchés d'insertion (article R. 2123-3 du code de la commande publique).

Afin d'avoir une vision globale du processus d'insertion, le Département se réserve le droit de demander au Maître d'Ouvrage de fournir au facilitateur les éléments de suivi permettant une évaluation de l'opération subventionnée. Dans ce cas, le facilitateur établira une attestation concernant la réalisation de l'insertion qui sera transmise au Service d'Accompagnement au Développement Territorial afin de permettre le paiement de la subvention.

### **Article 11 – Modalités de communication sur la participation départementale**

Le Maître d'Ouvrage s'engage à communiquer explicitement sur le soutien financier du Département et à associer le Département lors de manifestations liées à cette opération. Cette communication se matérialisera notamment par la présence du logotype du Département sur tous les documents édités ou supports utilisés par le bénéficiaire et relatifs à l'objet de la présente convention. A cet égard, il est indiqué que le logo départemental est disponible sur le site internet du Département à l'adresse <https://lenord.fr>.

Ainsi, le Maître d'Ouvrage s'engage à afficher, sur un panneau de chantier, la participation départementale avec le logo et le montant de la subvention repris à l'article 3.

La justification de la communication (photo du panneau de chantier) fait partie des pièces finales à transmettre pour solliciter le versement du solde ou de la totalité de la subvention.

Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage à apposer sur l'équipement financé ou à afficher dans le voisinage immédiat de l'aménagement financé, de manière permanente, une plaque de communication fournie directement par le Département. Le département se réserve le droit de vérifier à tout moment l'effectivité de cette communication.

### **Article 12 – Modification de la convention**

Au cas où le bénéficiaire envisagerait, en cours de réalisation, de modifier le contenu ou le déroulement de l'opération, il devra en avvertir préalablement le Département afin d'obtenir son accord sur les modifications proposées. La demande de modification est réalisée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification envisagée, sa cause et toutes les conséquences qu'elle implique. Il appartiendra au Département de déterminer si les modifications proposées impactent substantiellement l'économie générale du projet et doivent dès lors faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage en sera informé par courrier recommandé. En tout état de cause, la présente convention ne pourra être modifiée que par avenant.

### **Article 13 - Résiliation, reversement et attribution de compétence**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois francs.

Le Département se réserve en outre le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, sans indemnité en cas d'inexécution, de caducité ou de modification du projet, ou si l'opération subventionnée n'était pas réalisée dans des conditions satisfaisantes et en particulier s'il apparaissait que les travaux réellement entrepris ne correspondaient pas aux objectifs initiaux, définis dans les documents fournis lors de la demande de subvention, ou enfin en cas de non-respect de l'une des obligations mises à la charge du Maître d'Ouvrage par la présente convention.

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le 28 juin 2022

Fait à , le 28 juin 2022

Le Département du Nord  
Pour le Président, et par délégation,

La Commune de

Le Vice-Président chargé de  
l'Aménagement du Territoire  
et du Canal Seine-Nord Europe,  
Nicolas SIEGLER

Le Maire,

XXX

Direction générale adjointe  
Solidarité Territoriale

Direction Territoires et Transitions

Service Accompagnement des Territoires

**CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT  
dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en  
matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie**

**Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2022**

**Entre les soussignés :**

**Le Département du Nord**, représenté par son Vice-Président chargé de l'Aménagement du Territoire et du Canal Seine-Nord Europe, Monsieur Nicolas SIEGLER en vertu de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° AR-DAJAP/2021/679 du 20 juillet 2021, ci-après dénommé « le Département »,

Et,

**La Commune de** (à compléter), représentée par son Maire, (à compléter), ci-après dénommée « le bénéficiaire » ou « le Maître d'Ouvrage »,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3211-1 ;

Vu le règlement financier du Département du Nord adopté par délibération du Conseil départemental du 12 octobre 2015 ;

Vu les délibérations-cadre du Conseil départemental des 12 avril (MCT/2016/113) et 13 juin (MCT/2016/202) 2016, dénommées respectivement « *Délibération cadre relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire : solidarités territoriales et développement local* » et « *Dispositifs de soutien du Département aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie* » ;

Vu la délibération DAT/2022/28 du Conseil départemental du 24 janvier 2022 relative au lancement de l'Appel à Projets de « l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2022 » ;

Vu le budget primitif départemental pour l'année 2022 adopté par délibération du Conseil départemental DFCG/2022/49 des 21 et 22 mars 2022 ;

Vu la demande de subvention présentée par la Commune de (à compléter) ;

Vu la délibération DAT/2022/242 du Conseil départemental du 27 juin 2022 accordant une subvention de (à compléter) € à la Commune de (à compléter) ;

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement et de versement de la participation financière départementale, dans le cadre du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, pour le projet suivant :

*(nom de l'opération à compléter) - projet n°(code Aster)*

**Article 2 - Durée et prise d'effet de la convention**

La présente convention prend effet à la date de notification de l'attribution de la subvention départementale et est conclue jusqu'au **31 décembre 2025**.

Au-delà de cette date, la convention sera réputée caduque, sans aucune formalité et ne permettra plus le versement de la subvention.

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à débiter l'opération, objet de la demande de subvention, au plus tard le **30 juin 2023**.

Si les travaux n'ont pas reçu un début d'exécution avant l'échéance mentionnée immédiatement ci-dessus, la convention sera réputée caduque, sans aucune autre formalité, et ne permettra plus un quelconque versement de la subvention attribuée.

L'envoi au Département du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service, prévu à l'article 8, complété éventuellement de la demande de versement de l'avance de 75% prévue à l'article 7, fera foi de ce début d'exécution, le Département se réservant le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage.

### **Article 3 - Caractéristiques du projet et détermination de la subvention du Département**

Conformément aux critères de subventionnement précisés dans les délibérations relatives à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs et sa notice d'application 2022, pour permettre au Maître d'Ouvrage bénéficiaire de réaliser l'opération mentionnée à l'article 1 dont il est à l'initiative, le Département du Nord lui attribue une subvention d'équipement d'un montant maximal plafonné de XXX €, déterminée selon les conditions et le calcul suivants. Le montant de la dépense subventionnable du projet exposé ci-dessous, sur lequel est calculé le montant de cette subvention départementale, comprend l'ensemble des dépenses identifiées par les services départementaux dans la demande de subvention du Maître d'Ouvrage comme conformes aux critères de subventionnement.

*« Description générale, objectifs et caractéristiques du projet à compléter »*

Les dépenses non subventionnables sont les suivantes :

*« DEPENSES exclues (à placer selon extraction ASTER) »*

Il est ici rappelé que, dans le cadre du dispositif de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement à celle-ci peuvent être prises en compte dans l'assiette de la subvention. En revanche, le coût de l'ingénierie communale ou intercommunale, les acquisitions foncières et les travaux en régie ne sont pas subventionnables. En ce qui concerne le volet « études », seules celles concernant le patrimoine remarquable ou les monuments historiques sont éligibles au financement départemental.

*« Compte tenu des caractéristiques environnementales du projet présenté par le Maître d'Ouvrage, la subvention bénéficie d'une bonification au titre de la politique départementale Nord Durable. La subvention du Département se décompose donc en deux parties : une subvention dite « de base » et un bonus « Nord Durable » tel que précisé dans le tableau ci-dessous »*

Coût total (HT) du projet	<i>(à compléter) €</i>
Montant (HT) de la dépense subventionnable	<i>(à compléter) €</i>
Plafonnement du montant de la dépense subventionnable	<i>(à compléter) €</i>
Taux consolidé de subvention	<i>(à compléter) %</i>
Montant plafonné de la subvention de base	<i>(à compléter) €</i>
Montant plafonné de la bonification Nord Durable	<i>Montant dans tableau ou « non concerné »</i>
Montant total plafonné de la subvention	<i>Total</i>

### **Article 4 – Engagement de maintien dans le patrimoine de la collectivité**

Le Maître d'Ouvrage, bénéficiaire de la subvention départementale, s'engage à rester propriétaire des équipements ou aménagements ayant fait l'objet du financement pendant une durée au moins de 5 ans à compter de l'achèvement de l'opération financée. Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire de démontrer la réalité juridique et physique de cet engagement pendant toute sa durée.

## **Article 5 - Plan de financement prévisionnel**

La subvention du Département du Nord est attribuée au titre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs sous réserve du respect des règles encadrant les co-financements des collectivités prévues par la Loi NOTRe.

L'attribution de la subvention par le Département s'inscrit dans un plan général de financement prévisionnel présenté par le Maître d'Ouvrage et accepté par le Département.

Dès lors, le bénéficiaire s'engage à travailler en partenariat avec les services du Département et les autres financeurs, afin de rendre lisible avant l'engagement des travaux la manière dont les modalités de financement de cette opération prennent bien en compte les règles de financement de chacun des partenaires financiers et les règles de co-financements en vigueur. Dans ce cadre, la participation propre du Maître d'Ouvrage ne pourra être inférieure à 20 % du montant total de l'opération (hors exceptions prévues par la législation).

Le Maître d'Ouvrage tiendra le Département informé de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs et de toute modification apportée à ce plan de financement.

Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement de l'avance prévue à l'article 7, la réalité des financements attendus et/ou acquis par la production d'un plan de financement actualisé et équilibré en recettes et en dépenses (et par la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

De même, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement du solde, la production d'un plan de financement définitif et équilibré en recettes et en dépenses (et la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

## **Article 6 - Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération**

De manière à permettre une gestion prévisionnelle optimisée des crédits départementaux, le Maître d'Ouvrage propose le calendrier d'opération suivant :

Phase études	Du ... e trimestre 20	au ...e trimestre 20
Phase maîtrise d'œuvre et autorisations diverses	Du ... e trimestre 20	au ...e trimestre 20
Phase travaux	Du ... e trimestre 20	au ...e trimestre 20

Toute modification substantielle de ce calendrier fera l'objet d'une information auprès du Département du Nord, par voie postale ou électronique.

## **Article 7 – Modalités de versement de la participation départementale**

Le bénéficiaire peut solliciter du Département le versement d'une avance de 75 % du montant de la subvention de base simultanément à l'envoi du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service, tel que mentionné aux articles 2 et 8 des présentes. Cette avance sera versée par le Département sous réserve de la disponibilité des crédits.

Si le bénéficiaire s'est vu accorder un accord de démarrage anticipé des travaux conformément aux dispositions de l'article 8 et s'il a effectivement commencé son opération, il peut solliciter le versement de l'avance de 75 % prévue ci-dessus. A cette occasion il peut également, si son opération est achevée, et en respectant les conditions impératives fixées à l'article 2 des présentes, solliciter le versement du solde de la subvention.

La prise en compte des dépenses subventionnables est fixée à la date de la délibération accordant la subvention, ou à la date de l'accord de dérogation au principe de non commencement des travaux si celui-ci a été accordé préalablement à ladite délibération, conformément aux dispositions de l'article 8. Dans ce cadre, les honoraires de maîtrise d'œuvre en cas de subvention portant sur des travaux peuvent être pris en compte avant la date de délibération ou la date de l'accord de dérogation selon le cas.

Le solde (25 %) de la subvention, ou sa totalité (100 %) en cas de non versement de l'avance, et la totalité de la bonification « Nord Durable » éventuellement attribuée, seront versés sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux subventionnés et d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître

d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût, et contresigné par le comptable public. Le Département, à l'occasion de la demande de solde ou de totalité, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 3 et précisées au plan de financement prévu par l'article 5 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre de l'opération financée.

Dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération ferait apparaître que la dépense réelle est inférieure au montant du plafonnement de la dépense subventionnable indiqué dans le tableau ci-dessus, soit (*à compléter*) €, la subvention de base serait recalculée, sur la base du taux consolidé de subvention de (*à compléter*) %, en fonction du montant réel des dépenses subventionnables exposées par le Maître d'Ouvrage.

De même, dans le cas où les dépenses réelles seraient inférieures aux dépenses subventionnables qui ont donné droit à l'attribution de la bonification « Nord Durable », cette bonification sera recalculée.

Dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération ferait apparaître que la dépense subventionnable est supérieure au montant prévisionnel indiqué dans le tableau ci-dessus, la subvention demeure plafonnée au montant maximal ci-dessus indiqué.

Le solde à verser sera calculé par déduction de l'avance déjà versée, en fonction de la dépense réelle, à laquelle sera appliqué le taux consolidé de subvention visé à l'article 3 avec application éventuelle de ses conditions prévues au titre du plafonnement de la subvention. Si la subvention est inférieure à l'avance déjà versée, le reversement de la somme excédant le montant réel de la subvention pourra être exigé.

Le solde pourra être versé avant la fin de la totalité de l'opération dès lors que les travaux subventionnés sont achevés et payés, même s'ils ne représentent pas obligatoirement la totalité des travaux du projet.

#### **Article 8 – Commencement d'exécution de l'opération**

Le Maître d'Ouvrage s'engage à adresser au Département un certificat de commencement des travaux ou un ordre de service.

Il est rappelé qu'aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de la délibération accordant la subvention, ou de la dérogation accordée pour le commencement anticipé. Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation physique de l'opération (attribution du ou des marchés de travaux dans le cas de travaux ou marchés d'étude dans le cas d'études sur le patrimoine remarquable ou les monuments historiques).

Il est ici rappelé que, dans le cadre du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2022 », les études de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution et peuvent être prises en compte dans l'assiette de la subvention.

#### **Article 9 – Contrôle**

Un contrôle sur place et/ou sur pièces pourra être réalisé. Le Maître d'Ouvrage s'engage à permettre l'accès au site ainsi qu'aux documents jugés utiles. Il sera préalablement averti de la date fixée pour ce contrôle.

Le Département se réserve notamment le droit de contrôler les dépenses et leurs pièces justificatives. Il peut également demander des pièces complémentaires, notamment un rapport provisoire d'exécution de l'opération en cours de réalisation et un rapport définitif à la fin de la convention.

#### **Article 10 - Recours à l'insertion**

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des nordistes éloignés de l'emploi, et en particulier des allocataires du RSA, le Département incite fortement le Maître d'Ouvrage à recourir à la clause d'insertion dans ses marchés publics, dès lors que se dégage un parcours d'insertion pertinent et ce quelle qu'en soit la thématique.

Le Maître d'Ouvrage est invité à s'appuyer sur l'expertise des chargés de mission des PLIE et des Maisons de l'Emploi (facilitateurs clause d'insertion), de la phase d'étude (opportunité et choix de la clause sociale), à la rédaction des pièces marché, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et au suivi de la réalisation.

La clause sociale d'insertion comme condition d'exécution du marché (article L. 2112-2 du code de la commande publique) se traduit pour les entreprises attributaires des marchés par un nombre d'heures de travail à réserver à des personnes éloignées de l'emploi et inscrites dans un parcours d'insertion, (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans sans qualification...). L'éligibilité des publics doit être validée au préalable par le facilitateur. Il existe plusieurs modalités de réalisation de l'action d'insertion : le recrutement direct par tout contrat de travail, la mise à disposition de salariés (via un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, une association intermédiaire, une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, ou une Entreprise de Travail Temporaire dans le respect des conditions fixées par l'arrêté du 28 novembre 2005 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur du travail temporaire), ainsi que le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance d'une partie des travaux/prestations, en partenariat avec le facilitateur, à une Entreprise d'Insertion (EI) ou une Entreprise Adaptée (EA).

Par ailleurs, sur conseil du facilitateur et en fonction de l'objet du projet subventionné, le Maître d'Ouvrage peut également choisir de recourir à des marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (article L. 2113-13 du code de la commande publique) ou à des marchés d'insertion (article R. 2123-3 du code de la commande publique).

Au cas où le Maître d'Ouvrage souhaite, à l'invitation du Département, recourir à un dispositif d'insertion et afin d'avoir une vision globale du processus d'insertion, ce dernier se réserve le droit de demander au Maître d'Ouvrage de fournir au facilitateur les éléments de suivi permettant une évaluation de l'opération subventionnée. Dans ce cas, le facilitateur établira une attestation concernant la réalisation de l'insertion qui sera transmise au Service Accompagnement des Territoires.

#### **Article 11 – Modalités de communication sur la participation départementale**

Le Maître d'Ouvrage s'engage à communiquer explicitement sur le soutien financier du Département et à associer le Département lors de manifestations liées à cette opération. Cette communication se matérialisera notamment par la présence du logotype du Département sur tous les documents édités ou supports utilisés par le bénéficiaire et relatifs à l'objet de la présente convention. A cet égard, il est indiqué que le logo départemental est disponible sur le site internet du Département à l'adresse <https://lenord.fr>.

Ainsi, le Maître d'Ouvrage s'engage à afficher la participation départementale avec le logo et le montant de la subvention sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage ou à une inscription dans le bulletin municipal.

La justification de la communication (photo du panneau d'affichage ou photo du panneau de chantier ou photocopie du bulletin municipal) fait partie des pièces finales à transmettre pour solliciter le versement du solde ou de la totalité de la subvention.

Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage à apposer sur l'équipement financé ou à afficher dans le voisinage immédiat de l'aménagement financé, de manière permanente, une plaque de communication fournie directement par le Département. Le département se réserve le droit de vérifier à tout moment l'effectivité de cette communication.

#### **Article 12 – Modification de la convention**

Au cas où le bénéficiaire envisagerait, en cours de réalisation, de modifier le contenu ou le déroulement de l'opération, il devra en avertir préalablement le Département afin d'obtenir son accord sur les modifications proposées. La demande de modification est réalisée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification envisagée, sa cause et toutes les conséquences qu'elle implique. Il appartiendra au Département de déterminer si les modifications proposées impactent substantiellement l'économie générale du projet et doivent dès lors faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage en sera informé par courrier recommandé. En tout état de cause, la présente convention ne pourra être modifiée que par avenant.

#### **Article 13 - Résiliation, reversement et attribution de compétence**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois francs.

Le Département se réserve en outre le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, sans indemnité en cas d'inexécution, de caducité ou de modification du projet, ou si l'opération subventionnée n'était pas réalisée dans des conditions satisfaisantes et en particulier s'il apparaissait que les travaux réellement entrepris ne correspondaient pas aux objectifs initiaux, définis dans les documents fournis lors de la demande de subvention, ou enfin en cas de non-respect de l'une quelconque des obligations mises à la charge du Maître d'Ouvrage par la présente convention.

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le 28 juin 2022

Fait à , le 28 juin 2022

Le Département du Nord  
Pour le Président, et par délégation,

La Commune de

Le Vice-Président chargé de  
l'Aménagement du Territoire  
et du Canal Seine-Nord Europe,  
Nicolas SIEGLER

Le Maire,

XXX

Direction générale adjointe  
Solidarité Territoriale

Direction Territoires et Transitions

Service Accompagnement des Territoires

**CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT  
dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux projets communaux et intercommunaux en  
matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie**

**Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2022 – volet voirie communale**

**Entre les soussignés :**

**Le Département du Nord**, représenté par son Vice-Président chargé de l'Aménagement du Territoire et du Canal Seine-Nord Europe, Monsieur Nicolas SIEGLER en vertu de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° AR-DAJAP/2021/679 du 20 juillet 2021, ci-après dénommé « le Département »,

Et,

**La Commune de** (à compléter), représentée par son Maire, (à compléter), ci-après dénommée « le bénéficiaire » ou « le Maître d'Ouvrage »,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3211-1 ;

Vu le règlement financier du Département du Nord adopté par délibération du Conseil départemental du 12 octobre 2015 ;

Vu les délibérations-cadre du Conseil départemental des 12 avril (MCT/2016/113) et 13 juin (MCT/2016/202) 2016, dénommées respectivement « *Délibération cadre relative à la politique départementale d'aménagement et de développement du territoire : solidarités territoriales et développement local* » et « *Dispositifs de soutien du Département aux projets communaux et intercommunaux en matière de développement et d'aménagement des territoires et de voirie* » ;

Vu la délibération DAT/2022/28 du Conseil départemental du 24 janvier 2022 relative au lancement de l'Appel à Projets de « l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2022 – volet voirie communale » ;

Vu le budget primitif départemental pour l'année 2022 adopté par délibération du Conseil départemental DFCG/2022/49 des 21 et 22 mars 2022 ;

Vu la demande de subvention présentée par la Commune de (à compléter) ;

Vu la délibération DAT/2022/242 du Conseil départemental du 27 juin 2022 accordant une subvention de (à compléter) € à la Commune de (à compléter) ;

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de financement et de versement de la participation financière départementale, dans le cadre du volet voirie communale du dispositif d'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, pour le projet suivant :

*(nom de l'opération à compléter) - projet n°(code Aster)*

**Article 2 - Durée et prise d'effet de la convention**

La présente convention prend effet à la date de notification de l'attribution de la subvention départementale et est conclue jusqu'au **31 décembre 2023**, date à laquelle le bénéficiaire de la subvention s'engage à **terminer**

**les travaux**, objet de la demande de subvention, et à **solliciter le versement du solde ou de la totalité de cette subvention**, selon sa situation au regard des dispositions de l'article 6.

Au-delà de cette date, la convention sera réputée caduque, sans aucune formalité et ne permettra plus un quelconque versement de la subvention.

L'envoi au Département du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service, prévu à l'article 7, complété éventuellement de la demande de versement de l'avance de 75% prévue à l'article 6, fera foi d'un début d'exécution de l'opération, le Département se réservant le droit d'effectuer un contrôle sur site à tout moment pour vérifier l'effectivité de ce démarrage.

### **Article 3 - Caractéristiques du projet et détermination de la subvention du Département**

Conformément aux critères de subventionnement précisés dans les délibérations relatives à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet voirie communale et sa notice d'application 2022, pour permettre au Maître d'Ouvrage bénéficiaire de réaliser l'opération mentionnée à l'article 1 dont il est à l'initiative, le Département du Nord lui attribue une subvention d'équipement d'un montant maximal plafonné de XXX €, déterminée selon les conditions et le calcul suivants. Le montant de la dépense subventionnable du projet exposé ci-dessous, sur lequel est calculé le montant de cette subvention départementale, comprend l'ensemble des dépenses identifiées par les services départementaux dans la demande de subvention du Maître d'Ouvrage comme conformes aux critères de subventionnement.

*« Description générale, objectifs et caractéristiques du projet à compléter »*

Les dépenses non subventionnables sont les suivantes :

*« DEPENSES exclues (à placer selon extraction ASTER) »*

Il est ici rappelé que l'ingénierie communale, la maîtrise d'œuvre, les acquisitions foncières et les travaux en régie ne sont pas subventionnables.

Coût total (HT) du projet	(à compléter) €
Montant (HT) de la dépense subventionnable	(à compléter) €
Plafonnement du montant de la dépense subventionnable	(à compléter) €
Taux consolidé de subvention	(à compléter) %
Montant plafonné de la subvention de base	(à compléter) €

### **Article 4 - Plan de financement prévisionnel**

La subvention du Département du Nord est attribuée au titre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs – volet voirie communale sous réserve du respect des règles encadrant les co-financements des collectivités prévues par la Loi NOTRe.

L'attribution de la subvention par le Département s'inscrit dans un plan général de financement prévisionnel présenté par le Maître d'Ouvrage et accepté par le Département.

Dès lors, le bénéficiaire s'engage à travailler en partenariat avec les services du Département et les autres financeurs, afin de rendre lisible avant l'engagement des travaux la manière dont les modalités de financement de cette opération prennent bien en compte les règles de financement de chacun des partenaires financiers et les règles de co-financements en vigueur. Dans ce cadre, la participation propre du Maître d'Ouvrage ne pourra être inférieure à 20 % du montant total de l'opération (hors exceptions prévues par la législation).

Le Maître d'Ouvrage tiendra le Département informé de l'issue des demandes présentées aux autres financeurs et de toute modification apportée à ce plan de financement.

Le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement de l'avance prévue à l'article 6, la réalité des financements attendus et/ou acquis par la production d'un plan de financement actualisé et équilibré en recettes et en dépenses (et par la production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

De même, le Département se réserve le droit de demander au bénéficiaire, lors de la demande de versement du solde, la production d'un plan de financement définitif et équilibré en recettes et en dépenses (et la

production le cas échéant d'une notice explicative des modifications apportées depuis le dépôt de la demande de subvention).

### **Article 5 - Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération**

De manière à permettre une gestion prévisionnelle optimisée des crédits départementaux, le Maître d'Ouvrage propose le calendrier d'opération suivant :

Phase études	Du ... e trimestre 20	au ...e trimestre 20
Phase maîtrise d'œuvre et autorisations diverses	Du ... e trimestre 20	au ...e trimestre 20
Phase travaux	Du ... e trimestre 20	au ...e trimestre 20

Toute modification substantielle de ce calendrier fera l'objet d'une information auprès du Département du Nord, par voie postale ou électronique.

### **Article 6 – Modalités de versement de la participation départementale**

Le bénéficiaire peut solliciter du Département le versement d'une avance de 75 % du montant de la subvention de base simultanément à l'envoi du certificat de commencement des travaux ou de l'ordre de service, tel que mentionné aux articles 2 et 7 des présentes. Cette avance sera versée par le Département sous réserve de la disponibilité des crédits.

Si le bénéficiaire s'est vu accorder un accord de démarrage anticipé des travaux conformément aux dispositions de l'article 7 et s'il a effectivement commencé son opération, il peut solliciter le versement de l'avance de 75 % prévue ci-dessus. A cette occasion il peut également, si son opération est achevée, et en respectant les conditions impératives fixées à l'article 2 des présentes, solliciter le versement du solde de la subvention.

La prise en compte des dépenses subventionnables est fixée à la date de la délibération accordant la subvention, ou à la date de l'accord de dérogation au principe de non commencement des travaux si celui-ci a été accordé préalablement à ladite délibération, conformément aux dispositions de l'article 7.

Le solde (25 %) de la subvention, ou sa totalité (100 %) en cas de non versement de l'avance, seront versés sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux subventionnés et d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par le Maître d'Ouvrage, signé par ce dernier, attestant le paiement effectif de celles-ci en précisant leur coût, et contresigné par le comptable public. Le Département, à l'occasion de la demande de solde ou de totalité, se réserve le droit de vérifier l'assiette des dépenses subventionnables mentionnées à l'article 3 et précisées au plan de financement prévu par l'article 4 et de solliciter la copie des factures réglées par le Maître d'Ouvrage au titre de l'opération financée.

Dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération ferait apparaître que la dépense réelle est inférieure au montant du plafonnement de la dépense subventionnable indiqué dans le tableau ci-dessus, soit (*à compléter*) €, la subvention de base serait recalculée, sur la base du taux consolidé de subvention de (*à compléter*) %, en fonction du montant réel des dépenses subventionnables exposées par le Maître d'Ouvrage.

Dans l'hypothèse où le coût définitif de l'opération ferait apparaître que la dépense subventionnable est supérieure au montant prévisionnel indiqué dans le tableau ci-dessus, la subvention demeure plafonnée au montant maximal ci-dessus indiqué.

Le solde à verser sera calculé par déduction de l'avance déjà versée, en fonction de la dépense réelle, à laquelle sera appliqué le taux consolidé de subvention visé à l'article 3 avec application éventuelle de ses conditions prévues au titre du plafonnement de la subvention. Si la subvention est inférieure à l'avance déjà versée, le reversement de la somme excédant le montant réel de la subvention pourra être exigé.

Le solde pourra être versé avant la fin de la totalité de l'opération dès que les travaux subventionnés sont achevés et payés, même s'ils ne représentent pas obligatoirement la totalité des travaux du projet.

### **Article 7 – Commencement d'exécution de l'opération**

Le Maître d'Ouvrage s'engage à adresser au Département un certificat de commencement des travaux ou un ordre de service.

Il est rappelé qu'aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date de la délibération accordant la subvention, ou de la dérogation accordée pour le commencement anticipé. Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation physique de l'opération (attribution du ou des marchés de travaux).

### **Article 8 – Contrôle**

Un contrôle sur place et/ou sur pièces pourra être réalisé. Le Maître d'Ouvrage s'engage à permettre l'accès au site ainsi qu'aux documents jugés utiles. Il sera préalablement averti de la date fixée pour ce contrôle.

Le Département se réserve notamment le droit de contrôler les dépenses et leurs pièces justificatives. Il peut également demander des pièces complémentaires, notamment un rapport provisoire d'exécution de l'opération en cours de réalisation et un rapport définitif à la fin de la convention.

### **Article 9 - Recours à l'insertion**

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des nordistes éloignés de l'emploi, et en particulier des allocataires du RSA, le Département incite fortement le Maître d'Ouvrage à recourir à la clause d'insertion dans ses marchés publics, dès lors que se dégage un parcours d'insertion pertinent et ce quelle qu'en soit la thématique.

Le Maître d'Ouvrage est invité à s'appuyer sur l'expertise des chargés de mission des PLIE et des Maisons de l'Emploi (facilitateurs clause d'insertion), de la phase d'étude (opportunité et choix de la clause sociale), à la rédaction des pièces marché, jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle et au suivi de la réalisation.

La clause sociale d'insertion comme condition d'exécution du marché (article L. 2112-2 du code de la commande publique) se traduit pour les entreprises attributaires des marchés par un nombre d'heures de travail à réserver à des personnes éloignées de l'emploi et inscrites dans un parcours d'insertion, (allocataires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans sans qualification...). L'éligibilité des publics doit être validée au préalable par le facilitateur. Il existe plusieurs modalités de réalisation de l'action d'insertion : le recrutement direct par tout contrat de travail, la mise à disposition de salariés (via un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, une association intermédiaire, une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion, ou une Entreprise de Travail Temporaire dans le respect des conditions fixées par l'arrêté du 28 novembre 2005 portant extension d'un accord national professionnel conclu dans le secteur du travail temporaire), ainsi que le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance d'une partie des travaux/prestations, en partenariat avec le facilitateur, à une Entreprise d'Insertion (EI) ou une Entreprise Adaptée (EA).

Par ailleurs, sur conseil du facilitateur et en fonction de l'objet du projet subventionné, le Maître d'Ouvrage peut également choisir de recourir à des marchés réservés aux structures d'insertion par l'activité économique (article L. 2113-13 du code de la commande publique) ou à des marchés d'insertion (article R. 2123-3 du code de la commande publique).

Au cas où le Maître d'Ouvrage souhaite, à l'invitation du Département, recourir à un dispositif d'insertion et afin d'avoir une vision globale du processus d'insertion, ce dernier se réserve le droit de demander au Maître d'Ouvrage de fournir au facilitateur les éléments de suivi permettant une évaluation de l'opération subventionnée. Dans ce cas, le facilitateur établira une attestation concernant la réalisation de l'insertion qui sera transmise au Service Accompagnement des Territoires.

### **Article 10 – Modalités de communication sur la participation départementale**

Le Maître d'Ouvrage s'engage à communiquer explicitement sur le soutien financier du Département et à associer le Département lors de manifestations liées à cette opération. Cette communication se matérialisera notamment par la présence du logotype du Département sur tous les documents édités ou supports utilisés par le bénéficiaire et relatifs à l'objet de la présente convention. A cet égard, il est indiqué que le logo départemental est disponible sur le site internet du Département à l'adresse <https://lenord.fr>.

Ainsi, le Maître d'Ouvrage s'engage à afficher la participation départementale avec le logo et le montant de la subvention sur un panneau de chantier ou panneau d'affichage ou à une inscription dans le bulletin municipal.

La justification de la communication (photo du panneau d'affichage ou photo du panneau de chantier ou photocopie du bulletin municipal) fait partie des pièces finales à transmettre pour solliciter le versement du solde ou de la totalité de la subvention.

Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage à afficher de manière permanente dans le voisinage immédiat de la voirie financée une plaque de communication fournie directement par le Département. Le département se réserve le droit de vérifier à tout moment l'effectivité de cette communication.

### **Article 11 – Modification de la convention**

Au cas où le bénéficiaire envisagerait, en cours de réalisation, de modifier le contenu ou le déroulement de l'opération, il devra en avertir préalablement le Département afin d'obtenir son accord sur les modifications proposées. La demande de modification est réalisée sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification envisagée, sa cause et toutes les conséquences qu'elle implique. Il appartiendra au Département de déterminer si les modifications proposées impactent substantiellement l'économie générale du projet et doivent dès lors faire l'objet d'une nouvelle décision de l'assemblée délibérante. Dans ce cas, le Maître d'Ouvrage en sera informé par courrier recommandé. En tout état de cause, la présente convention ne pourra être modifiée que par avenant.

### **Article 12 - Résiliation, reversement et attribution de compétence**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois francs.

Le Département se réserve en outre le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, sans indemnité en cas d'inexécution, de caducité ou de modification du projet, ou si l'opération subventionnée n'était pas réalisée dans des conditions satisfaisantes et en particulier s'il apparaissait que les travaux réellement entrepris ne correspondaient pas aux objectifs initiaux, définis dans les documents fournis lors de la demande de subvention, ou enfin en cas de non-respect de l'une quelconque des obligations mises à la charge du Maître d'Ouvrage par la présente convention.

Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le 28 juin 2022

Fait à , le 28 juin 2022

Le Département du Nord  
Pour le Président, et par délégation,

La Commune de

Le Vice-Président chargé de  
l'Aménagement du Territoire  
et du Canal Seine-Nord Europe,  
Nicolas SIEGLER

Le Maire,

XXX